

DISSERTATION SUR LES ORIGINES DE LA FOI CHRÉTIENNE DANS LES GAULES
PAR M. L'ABBÉ CORBLET, DIRECTEUR DE LA REVUE "L'ART CHRÉTIEN"

LES PETITS BOLLANDISTES PAR MGR PAUL GUÉRIN, 7^e ÉDITION, TOME 14, PAGES 655 À 677¹

La date de l'introduction de l'Évangile dans les Gaules a, **depuis trois siècles**, divisé les savants et les critiques, qui ont donné à cette question des solutions diamétralement opposées. Les uns, qui se sont appelés eux-mêmes **Ecole historique et anti-traditionnelle**, comme si la tradition n'était pas l'un des fondements de l'histoire, veulent que l'établissement du Christianisme dans les principaux diocèses des Gaules n'ait pas eu lieu avant les II^e, III^e et IV^e siècles de l'ère chrétienne. Les autres, au contraire, assignent à cette introduction de la foi évangélique dans notre patrie une date plus ancienne, le I^{er} siècle de l'Église, et ils sont connus sous le nom d'**Ecole traditionnelle**. Appartenant à cette dernière, nous espérons, en reproduisant ci-après la savante Dissertation de M. Corblet, sur les *Origines de la foi chrétienne dans les Gaules*, faire partager à beaucoup de nos lecteurs la conviction que nous a procurée cette étude consciencieuse.

M. Corblet divise son travail en cinq articles, savoir :

I. Rapide exposé de la polémique.

II. Preuves générales de la diffusion universelle de l'Évangile pendant les deux premiers siècles.

III. Preuves indirectes de l'introduction du Christianisme dans les Gaules avant le III^e siècle.

IV. Preuves directes de l'évangélisation des Gaules au I^{ers} siècles.

V. Réfutation des principales objections contre ce système historique.

I. - RAPIDE EXPOSÉ DE LA POLÉMIQUE

L'évangélisation des Gaules au temps des Apôtres n'est pas une de ces théories historiques qu'on puisse accuser d'innovation : ce fut, **jusqu'au XVII^e siècle, la tradition perpétuelle et immémoriale des Eglises de France**. Tous les documents historiques des temps précédents et les monuments de la liturgie s'accordent à nous montrer le Christianisme introduit dans les Gaules, dès le I^{er} siècle, par **trois groupes de missionnaires** et par un certain nombre de prédications individuelles.

- Saint Lazare, saint Maximin, sainte Marie-Madeleine et sainte Marthe, partis de l'Orient quatorze ans après l'Ascension de Notre-Seigneur, apportèrent en Provence les lumières de la foi.

- Vers la même époque, **sept missionnaires, envoyés par saint Pierre**, évangélisèrent plusieurs de nos provinces : saint Trophime s'arrêta à Arles, saint Martial à Limoges, saint Austremoine à Clermont, saint Paul à Narbonne, saint Saturnin à Toulouse, saint Gatien à Tours, saint Valère à Trèves.

- Plus tard, saint Denis, **envoyé par le pape saint Clément**, vint de Rome à Lutèce, tandis que ses compagnons et ses disciples fondèrent d'autres sièges épiscopaux : saint Rient à Senlis, saint Julien au Mans, saint Lucien à Beauvais, saint Saintin à Meaux, saint Taurin à Evreux, etc.

En dehors de ces trois groupes principaux, nous voyons apparaître, à des époques diverses, mais **avant le III^e siècle**, saint Crescent à Vienne, saint Bénigne à Dijon, saint Sabinien à Sens, saint Sixte à Reims, saint Memmie à Châlons, saint Sinice à Soissons, saint Clément à Metz, saint Front à Périgueux, saint Eutrope à Saintes, saint Pothin et saint Irénée à Lyon, etc.

On pourrait bien signaler quelques divergences d'opinions sur tel ou tel de ces personnages, mais **la croyance était uniforme sur ce fait capital de l'introduction du Christianisme au I^{er} siècle**. Ce fut **Jean de Launoy**, ce docteur de Sorbonne dont Adrien de Valois nous a tracé un si triste portrait, qui essaya, le premier, de faire table rase des traditions qui pouvaient revendiquer seize siècles de possession non interrompue. Le sentiment de réaction contre le moyen âge, qui dominait alors, assura le succès des opuscules de Launoy, et un grand nombre d'écrivains catholiques, à l'exemple des Jansénistes, souscrivirent au système d'un écrivain que ses opinions **hérétiques** avaient fait exclure de la Sorbonne, et qui n'eut pas moins de **vingt-neuf ouvrages condamnés par la Congrégation de l'Index**.

Les réformateurs de bréviaires introduisirent peu à peu dans la liturgie les innovations chronologiques qu'avaient acceptées et patronnées des érudits de premier ordre, tels que Tillemont, Dom Calmet, Fleury, les deux de Valois, Ellies Du Pin, Dom Rivet, Denys de Sainte-Marthe, le Père Longueval, Baillet, les Bollandistes et la plupart des Bénédictins. Toutefois, il faudrait bien se garder de croire que l'ancienne opinion traditionnelle ne conserva point de partisans ; ils furent beaucoup plus nombreux qu'on ne le suppose communément. Les uns, tels que Dom Boudonnet², Pierre de Marca, Ouvrard³, Bullet, Maceda, composèrent des ouvrages spéciaux pour combattre les doctrines historiques de Launoy ; les autres, tels que Baronius, Bellarmine, Noël Alexandre, Sponde, les deux Pagi, Mabillon, Claude Robert, Dom Doublet, Gretser, le Père Lequien, Dom Liron, **A. du Saussay**⁴, etc., affirmèrent plus d'une fois dans leurs écrits leur conviction motivée en faveur de l'évangélisation des Gaules au I^{er} siècle.

Les écrivains de la province sont toujours restés moins accessibles que ceux de Paris à l'influence de la mode, dont

¹ **NOTA BENE : NOUS N'AVONS PAS CITE LES NOTES EN LATIN, RENVOYANT LE LECTEUR AU TEXTE ORIGINAL.**

² *Réfutation des trois dissertations de M. Jean de Launoy contre les missions apostoliques dans les Gaules, au 1^{er} siècle*, 1653.

³ *Défense de l'ancienne tradition des Eglises de France sur la mission des premiers prédicateurs évangéliques*. 1678

⁴ Lire au chapitre XVII de *L'évangélisation apostolique du globe* de Mgr Gaume, quel fût le travail de ce Du Saussay : http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_GAUME-Evangélisation_apostolique_du_Globe.pdf

Mgr Gaume partage et développe la même thèse que cet article, mais est plus ferme sur l'évangélisation de tout le globe. Ses arguments sont irréfutables.

l'empire s'étend sur les questions d'érudition aussi bien que sur les frivolités de la vie : nous pourrions en citer un grand nombre qui sont restés fidèles à la croyance que proclamait ainsi Bossuet dans son *Discours sur l'Histoire universelle* :

«L'Eglise naissante remplissait toute la terre, et non seulement l'Orient, mais encore l'Occident ; outre l'Italie, les provinces d'Espagne, les diverses nations des Gaules, la Germanie, la Grande-Bretagne»¹.

A côté des écrivains qui affirmaient nettement leur opinion, il y en eut qui hésitèrent et ne franchirent point les limites du doute :

«Quoi qu'en disent plusieurs savants modernes, écrivent les érudits auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, il y a bien de l'apparence que c'est à saint Clément et non à saint Fabien qu'on doit rapporter la mission des premiers évêques des Gaules».

Tillemont lui-même, si affirmatif en certains points, se trouve obligé d'exprimer sa perplexité :

«Nous ne voyons rien, dit-il, qui empêche absolument de croire que saint Luc et saint Crescent ont prêché la foi dans les Gaules».

Nous pourrions citer des hésitations du même genre de la part du Père Labbe, de Dom Vaisselle, d'Honoré de Sainte-Marie, de Papebrock et de bien d'autres.

Cette question avait longtemps sommeillé, quand elle fut remise à l'ordre du jour par le savant ouvrage de M. l'abbé **Faillon**². Une forte réaction s'opéra dès lors en faveur des antiques traditions qu'avait combattues la critique rigoriste du XVII^e siècle, et la science contemporaine s'empressa de réviser le procès que leur avait intenté Lannoy. M. l'abbé Arbelot³, M. l'abbé Darras⁴, M. Charles Salmon⁵, M. le chanoine Robitaille⁶, M. l'abbé Richard⁷, M. l'abbé Gordière⁸, etc., **ont démontré l'antiquité de nos origines chrétiennes par une foule de preuves qui ont pu être contestées, mais non pas réfutées**. Il ne suffisait point de reprendre en sous-œuvre la question générale ; il était nécessaire de concentrer les recherches sur chacun des principaux missionnaires des temps apostoliques auxquels nos ancêtres ont dû les premières lumières de la foi. Plusieurs des écrivains que nous venons de citer⁹ sont entrés dans cette voie, qu'ont parcourue également MM. l'abbé Maxime Latou¹⁰, l'abbé de Lutho¹¹, l'abbé Dion¹², l'abbé Bougaud¹³, l'abbé Pergot¹⁴, l'abbé Blond¹⁵, l'abbé Rolland¹⁶, le Père Gouilloud¹⁷, etc.

Des études analogues ont été poursuivies, avec les mêmes conclusions chronologiques, par beaucoup de ceux qui se sont occupés spécialement des **origines historiques de nos diocèses**¹⁸, de **l'hagiographie locale**¹⁹, de **l'hagiogra-**

¹ Bossuet dit encore dans son *Discours sur l'unité de l'Eglise* : «A la suite de Rome, et par elle, tout l'Occident est venu à Jésus-Christ, et nous y sommes venus des premiers ; ...c'est vous, Seigneur, qui excitâtes saint Pierre et ses successeurs à nous envoyer, dès les premiers temps, les évêques qui ont fondé nos Eglises». M. Tailliar (*Origines du Christianisme*) se félicite «de suivre l'opinion de tant d'écrivains éminents qui fixent au III^e siècle l'introduction du Christianisme dans les Gaules». Chateaubriand s'exprime ainsi dans ses *Etudes historiques* (1^{ère} partie, de Jules César à Dodus) : «Pierre envoya des missionnaires en Sicile, en Italie, dans les Gaules et sur les côtes de l'Afrique. Saint Paul arrivait à Ephèse lorsque Claude mourut et il catéchisa lui-même dans la Provence et les Espagnes».

² *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence et sur les autres apôtres, de cette contrée, saint Lazare, sainte Marthe, saint Maximin, etc.* 2 vol. in-8°.

³ *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Eglises de France. - Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Eglises de France.*

⁴ *Saint Denis l'Aréopagite ; Etude sur les origines chrétiennes des Gaules.*

⁵ *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Evangile dans les Gaules et en Picardie.*

⁶ *Coup d'œil sur l'époque de la prédication de l'Evangile dans la Gaule-Belgique et la Grande-Bretagne.*

⁷ *Origines chrétiennes de la Gaule et date de saint Firmin, contre Tillemont, MM. Dufour, Tailliar, Salmon, Obanos. etc.*

⁸ *Recherches sur la prédication de l'Evangile dans les Gaules au I^{er} siècle.*

⁹ *Ch. Salmon, Histoire de saint Firmin, martyr. - Robitaille, Vie de saint Paul Serge, fondateur de l'Eglise de Narbonne, etc.*

¹⁰ *Vie de saint Saturnin, disciple de saint Pierre.*

¹¹ *Vie de saint Ursin, apôtre du Berri.*

¹² *Apostolat de saint Front au I^{er} siècle.*

¹³ *Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne.*

¹⁴ *Histoire de saint Front, apôtre et premier évêque de Périgueux.*

¹⁵ *Recherches sur la date de l'apostolat de saint Rieul.*

¹⁶ *Dissertation sur l'apostolat de saint Gatien.*

¹⁷ *Saint Pothin et ses compagnons.*

¹⁸ Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*. - L'abbé Barrère, *Histoire du diocèse d'Agen*. - L'abbé Charbonnel, *Origine de l'Eglise de Mende*. - Le Père Gaydou, *Etudes critiques sur l'origine de l'Eglise de Mende*. - Ravenez, *Recherches sur les origines des Eglises de Reims, de Soissons et de Châlons*. - Coudert de Lavillate, *Le Christianisme dans l'Aquitaine*. - Brilloin, *Notice sur l'introduction du Christianisme en Saintonge*. - L'abbé Do, *Origines chrétiennes du pays Bessin*. - L'abbé Tapin, *les Traditions du diocèse de Bayeux ; la Science et la Tradition*. - De Bernoville, *Mélanges concernant l'évêché de Saint-Papoul*. - L'abbé Cirot de la Ville, *Origines chrétiennes de Bordeaux*. - Jehan de Saint-Clavien, *Saint Gatien et les origines de l'Eglise de Tours ; et le Christianisme dans les Gaules*. - Chaussier, *Origine apostolique de l'Eglise de Metz*. - L'abbé Frugère, *Apostolicité de l'Eglise du Velay*. - L'abbé Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul*. Etc.

¹⁹ De Chergé, *Vies des Saints du Poitou*. - L'abbé Auber, *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers*. - L'abbé Nadal, *Histoire hagiologique du diocèse de Valence*. - L'abbé Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*. - L'abbé

phie générale¹, et de **l'histoire de l'Eglise**².

L'opinion contraire compte encore beaucoup de partisans, mais il faut reconnaître qu'elle n'a produit, pour s'affirmer, qu'un nombre fort restreint de livres et de brochures³. Nous voyons bien çà et là des assertions très catégoriques à ce sujet, mais nous craignons que leurs auteurs n'aient pas toujours approfondi la question. Une étude moins sommaire aurait peut-être eu pour résultat le revirement d'idées qui s'est produit à cet égard chez plus d'un savant. Nous nous bornons à citer M. Paulin Pâris et M. Augustin Thierry.

Ce dernier écrivait à M. l'abbé Arbellot :

«J'ai lu avec un vif intérêt votre *Mémoire sur la date de l'apostolat de saint Martial*. Je crois que vous avez pleinement raison, et qu'en ce point la tradition locale prévaut réellement contre l'histoire. La **méthode** que vous appliquez à cette démonstration me semble **irréprochable** ; je ne doute pas qu'elle ne soit appréciée **par tous les vrais érudits**»⁴.

M. Paulin Pâris qui, dans un célèbre rapport à l'Académie des inscriptions, avait considéré le mouvement qui se produisait dès lors en faveur des origines apostoliques, comme un étrange retour aux idées du XI^e siècle, s'exprime ainsi dans son excellente édition de *l'Histoire littéraire de la France* (t. 1^{er}, p. 441) :

«Nous avouons avoir professé longtemps le sentiment de Tillemont sur les origines asiatiques du Christianisme ; mais les nouveaux arguments présentés par les soutiens de l'opinion contraire nous ont complètement amené à une conviction différente. Rome, où le Christianisme faisait chaque jour de nouveaux progrès depuis le règne de Néron ; Rome, qui avait déjà fait subir de grandes persécutions aux chrétiens ; Rome avait des rapports trop immédiats, trop continuels avec la Gaule, pour que les prêtres et les confesseurs n'eussent pas fréquemment passé dans cette pépinière de rhéteurs, de philosophes, de grammairiens, qui ne cessaient d'aller ou de venir de Rome à Lyon, Arles, Marseille, Toulouse, Nîmes, Narbonne. Non, cela nous paraît aujourd'hui moralement impossible ; car nos grandes cités vivaient de la vie, des sentiments, des mœurs de la Rome impériale. Et supposer que le Christianisme, qui avait déjà envahi la Germanie et l'Espagne, n'eût pas assez de retentissement pour que le bruit en arrivât à la Gaule, c'est aller contre Sénèque, Plin et Tacite ; c'est **fermer les yeux à la lumière de l'histoire**».

Une des considérations qui ont le plus activé la répudiation du système de Lannoy⁵, c'est **l'universalité et la constance des traditions qui régnèrent jusqu'au XVII^e siècle, dans les Eglises de France, sur l'époque où vécurent leurs premiers fondateurs**.

Les injures adressées aux partisans de Grégoire de Tours n'auraient point seulement pour inconvénient de gêner inutilement de bonnes raisons, elles pourraient aussi excuser, jusqu'à un certain point, les dédains immérités que nous prodigions quelques-uns d'entre eux. Il est un de ces reproches ironiques contre lequel nous éprouvons le besoin de protester : c'est le nom d'**école légendaire** que nous infligent nos adversaires, en se donnant la qualification d'**école historique**. On voudrait faire croire par là que nous nous appuyons uniquement sur les traditions que contiennent les légendes du moyen âge. Assurément, nous invoquons leur autorité, quand leurs récits nous paraissent dignes de foi : mais, dans la question générale qui nous occupe, nous pouvons produire de nombreux témoignages d'historiens. Nous voulons même laisser de côté ceux du moyen âge et ne faire parler que des écrivains qui ne soient point postérieurs au VI^e siècle. Par là même qu'ils sont contemporains de Grégoire de Tours ou antérieurs à cet annaliste, ils auront plus de force pour réfuter le célèbre passage qui constitue le principal argument de nos contradicteurs. Qu'on ne s'attende point à trouver beaucoup d'imprévu dans nos citations, ni beaucoup de nouveauté dans nos arguments. Tout en y mettant un peu du nôtre, nous voulons, avant tout, grouper dans un ordre méthodique et dans un cadre restreint, ce qu'ont dit de mieux sur cette matière les nombreux ouvrages que nous avons indiqués plus haut, et qu'il devient inutile de renommer ici. Toutefois, nous devons mentionner spécialement **Maceda**, parce que bien peu de personnes ont pu consulter l'important écrit de ce jésuite espagnol⁶. On n'en connaît en France qu'un seul exemplaire, conservé à la riche bibliothèque de l'abbaye de So-

Sabatier, *Vies des Saints du diocèse de Beauvais*. - L'abbé Van Drivai, *Hagiologie diocésaine* (Arras). Etc.

¹ Les nouveaux Bollandistes et spécialement *Acta S. Florentii* au 16 octobre. - Ch. Barthélemy, *Annales hagiologiques de France*. - Mgr Paul Guérin, *Vies des Saints*. Etc.

² L'abbé Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*. - L'abbé Blanc, *Cours d'histoire universelle*. - L'abbé Darvas, *Histoire générale de l'Eglise*. - Le baron Henrion, *Histoire générale de l'Eglise* (dernière édition). - L'abbé Jager, *Histoire de l'Eglise catholique en France*. - L'abbé Freppel, *Saint Irénée et l'éloquence chrétienne pendant les deux premiers siècles*. - Mgr Regnault, *Histoire des premiers siècles de l'Eglise*. - Bonnetty, divers articles dans les *Annales de philosophie*. Etc.

³ L'abbé Pascal, *Gabalum christianum* ; et *Défense de l'ancienne tradition de l'Eglise de Mende sur saint Séverien*. - L'abbé Salvan, *Histoire de saint Saturnin ou Recherches historiques et critiques sur l'apostolat et le martyre de ce Saint*. - Du Ménil, *Recherches historiques sur l'établissement de la religion chrétienne dans le diocèse de Bayeux*. - J. Lair, *Origines de l'évêché de Bayeux*. - De Belloguet, *Origines dijonnaises*. - Huillard-Bréholles, *les Origines du Christianisme en Gaule*, article inséré dans la *Revue contemporaine*, 15 septembre 1866. - W. d'Ozouville, *Origines chrétiennes de la Gaule*. - J. Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge*. - Tailliar, *Essai sur les origines et les développements du Christianisme dans les Gaules*. - Anonyme, *Défense de saint Grégoire de Tours*, par un membre de la Société archéologique de Touraine. - L'abbé Bourassé, *les Origines de l'Eglise de Tours*. - L'abbé Bernard, *les Origines de l'Eglise de Paris*.

⁴ Lettre citée par M. Arbellot dans ses *Documents inédits sur saint Martial*.

⁵ La doctrine de l'établissement de la foi dans les Gaules aux temps apostoliques tend de plus en plus à être l'opinion dominante dans le clergé français, dit M. Desnoyers, membre du Comité impérial des travaux historiques, dans le *Revue des Sociétés savantes*, n^o de février 1868.

⁶ De celeri Propagatione Evangelii in universo mundo libri tres, auctore Michaelo-Josepho Maceda, presb. Bononiae MDCCIIIC, ex typographie Sancti Thomae Aquinatis, superiorum permissu, in-4•.

lesmes. Le révérendissime abbé de ce monastère, Dom Guéranger, a bien voulu nous le confier : nous ne saurions trop lui témoigner notre reconnaissance pour cette mesure exceptionnelle, l'une des plus précieuses marques de l'amitié dont il veut bien nous honorer.

II. PREUVES GÉNÉRALES DE LA DIFFUSION UNIVERSELLE DE L'ÉVANGILE PENDANT LES DEUX PREMIERS SIÈCLES.

On nous dit¹ que «la tradition qu'on invoque, au lieu de commencer au temps des Apôtres et de se dérouler sans interruption, surgit tout à coup à une époque donnée, puis s'interrompt plus tard, de telle sorte que le point de départ lui fait défaut et qu'elle manque de continuité». Nous espérons pouvoir **prouver tout le contraire**.

S'il est un fait hors de toute contestation, c'est que la tradition constante et universelle du moyen âge attribue aux **disciples des Apôtres la fondation d'un grand nombre de nos églises**, et que cette tradition n'a été interrompue qu'au XVII^e siècle, par l'école de Lannoy, contre laquelle ont toujours protesté un bon nombre de savants.

On n'attaque cette croyance que parce qu'on ne lui croit pas de racines dans les premiers siècles de l'Eglise, et qu'on l'accuse d'avoir pris naissance à des époques de barbarie où les fraudes historiques auraient eu toute chance de succès. Combien de fois n'a-t-on point répété que c'était là une invention des légendes du moyen âge, que l'on ne pouvait point considérer comme ayant une réelle valeur historique ? On sait ce que nous pensons de l'autorité des légendes², et nous n'avons plus à revenir sur ce point.

Mais ce ne seront pas leurs seuls témoignages que nous invoquerons ; nous appellerons à notre aide les historiens, les Pères de l'Eglise, les controversistes, les philosophes, les poètes, les orateurs, les théologiens, et, pour rester sur le terrain choisi par nos adversaires, nous ne sortirons point des six premiers siècles de l'Eglise.

Avant d'aborder les preuves directes de l'évangélisation des Gaules, au temps des Apôtres, nous voulons montrer, dans ce chapitre, combien a été **rapide et universelle la diffusion de l'Évangile**, pendant les deux premiers siècles, et nous le ferons à l'aide des textes que nous fourniront exclusivement les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne. Si tout l'univers, c'est-à-dire le monde connu des Romains, a été évangélisé du temps des Apôtres et de leurs successeurs immédiats, il faudra bien conclure que la Gaule a joui de ce bienfait ; et, si l'on veut créer pour elle une exception, il faudra en déduire les motifs, ce qu'on n'a pas encore tenté de faire et ce qu'on n'essaiera jamais.

Lorsque le Sauveur eut enseigné à Ses Apôtres la parole de vie, Il leur dit : «Allez dans tout l'univers et prêchez l'Évangile à toutes les créatures» (Marc, xvi, 15).

Les Apôtres, dont nous sommes loin de connaître exactement toutes les pérégrinations, se conformèrent à l'ordre du divin Maître. Saint Marc nous dit, en effet, qu'ils **prêchèrent partout** (xvi, 20) ; saint Paul écrivait aux Romains (I, 8 ; et x, 18) aux Colossiens (I, 6) que **la foi était annoncée dans tout l'univers et jusqu'aux derniers confins du monde**. Sans doute, il ne faut point prendre ces paroles à la lettre, et surtout dans le sens rigoureux de nos connaissances géographiques actuelles ; mais elles s'appliquent tout au moins à ce vaste empire romain, qui était considéré comme le véritable univers, et saint Paul se serait exposé à recevoir un facile démenti, si la Gaule était restée étrangère à ces croyances chrétiennes que saint Matthieu avait portées en Ethiopie, saint Simon en Perse, saint Barthélemy en Arménie, et que saint Thomas avait répandues jusque chez les Parthes et les Indiens.

Cette rapide et universelle irradiation de la lumière évangélique nous est attestée par tous les siècles : écoutons seulement les affirmations des quatre premiers.

I^{er} Siècle. - **Sénèque nous dit «qu'une religion, qui avait naissance sous Tibère, avait déjà gagné toutes les parties de l'empire sous Néron».**

Hermas, ou du moins le livre du *Pasteur* qu'on lui attribue, reconnaît, comme saint Ignace, que **toutes les nations de la terre connaissent la loi de Jésus-Christ**.

II^e Siècle. - Les écrivains de cette époque sont plus nombreux, et dès lors les témoignages se multiplient. Vers l'an 140, saint Justin défiait les Juifs de lui citer «une seule race de mortels, Grecs ou barbares, de quelque nom qu'on puisse les appeler, soit parmi les peuplades scythes qui habitent leurs chars errants, soit parmi les tribus nomades qui n'ont point de demeure fixe, soit parmi les peuples pasteurs qui vivent sous la tente, au sein desquelles on élève des prières et des actions de grâces, au nom de Jésus crucifié». Et, remarquons bien que l'auteur, voulant prouver aux Juifs incrédules la réalisation de la prophétie de Malachie, ne se serait point exposé à voir ruiner sa thèse par des adversaires qui connaissaient assurément l'état religieux des Gaules à cette époque.

Les *Constitutions apostoliques*, Sérapion, évêque d'Antioche, l'hérétique Bardesanes, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, etc., sont unanimes à nous montrer le flambeau de la foi porté chez tous les peuples alors connus.

III^e Siècle. - Origène se plaît à énumérer les conquêtes que la foi a remportées **chez toutes les nations, sur le judaïsme et le culte des faux dieux**. Saint Cyprien la compare à un arbre dont les rameaux couvrent toute la terre. Tertullien³ et Arnobe tiennent un langage analogue.

IV^e Siècle. - Saint Basile et Eusèbe de Césarée comparent la diffusion de l'Évangile à la rapidité d'un éclair ou d'un rayon de soleil. Lactance, saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise nous montrent toutes les provinces de l'Empire romain

¹ *Essai sur les Origines du Christianisme*, etc., p. 60, par M. Tailliar, président honoraire à la cour de Douai.

² Voir notre introduction à *l'Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. I, p. xxxvii.

³ Ailleurs Tertullien, en énumérant les pays soumis au Christ, nous dit : *Et Galliarum diverse nationes* (*Adv. jud.*, c. vii). Il s'agit bien là des quatre grandes provinces de Narbonne, de Lyon, de la Belgique et de l'Aquitaine.

évangélisées par les Apôtres et les disciples de Jésus-Christ. Saint Jérôme, commentant le chapitre XXIV^e de saint Matthieu, ne croit pas qu'aucune nation ait ignoré le nom du Christ, et saint Jean Chrysostome, en étudiant le même texte, se demande combien ne durent pas être extraordinaires les pérégrinations des Apôtres, puisque saint Paul, à lui seul, a semé la parole divine depuis Jérusalem jusqu'en Espagne.

Il résulte de tous ces témoignages que la propagation de l'Évangile n'a pas été lente, mais, tout au contraire, **extrêmement rapide**, comme nous le dit saint Hilaire de Poitiers ; que les Apôtres et leurs disciples immédiats ont évangélisé toutes les nations, c'est-à-dire, tout au moins, les provinces de l'empire romain et les contrées qui étaient fréquentées par les maîtres du monde. Comment admettre un seul instant que les missionnaires de la nouvelle foi aient privé la Gaule de leurs prédications, cette contrée si romaine, si accessible par ses nombreuses voies, si liée aux intérêts de la métropole, et s'identifiant si bien à elle par ses croyances, ses mœurs, ses monuments et ses institutions ?

Eh quoi ! les Apôtres et leurs disciples auraient pénétré dans les contrées les plus barbares de l'Afrique et de l'Asie, en bravant les difficultés des chemins et de l'éloignement, et ils auraient volontairement fermé les yeux sur un pays justement célèbre, où prospérait la civilisation, où il était si facile de se rendre, soit par mer, soit par terre ! Les successeurs immédiats de saint Pierre auraient oublié les prescriptions du divin Maître, ou, du moins, leur esprit de prosélytisme se serait évanoui devant les barrières des Alpes et du Rhin !

Mais a-t-on fourni l'ombre d'un argument pour expliquer comment la Gaule aurait été l'objet d'un si singulier mépris, la victime d'une si étrange exception ? A-t-on essayé de nous apprendre pourquoi il ne faudrait pas la compter parmi ces nations, ces provinces de l'Empire, dont l'évangélisation nous est affirmée par des témoignages si nombreux, si irrécusables, si voisins des événements, si divers d'origine, formulés par des auteurs qui écrivaient, les uns contre les Juifs, les autres contre les Gentils, tous également intéressés à démentir un fait qui aurait été controuvé ou exagéré ?

Puisqu'on ne nous donne point la solution de ce problème, nous sommes en droit, même avant d'avoir produit des textes plus précis et plus spéciaux, de conclure que la Gaule, aussi bien que les autres provinces romaines, a été évangélisée pendant les deux premiers siècles.

III. PREUVES INDIRECTES DE L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES, AVANT LE III^e SIÈCLE.

Nous voulons grouper dans ce chapitre les principales **preuves** de l'évangélisation de l'Espagne et de l'Angleterre avant le III^e siècle, époque que nos adversaires assignent à la prédication des Gaules.

S'il est avéré que l'Ibérie et la Grande-Bretagne ont reçu des missionnaires aux deux premiers siècles, il faudra bien admettre qu'ils ont suivi, les uns, la voie Aurélienne, qui conduisait de Rome à Cadix, en longeant les côtes maritimes de la Gaule méridionale ; les autres, la voie militaire qui, partant de Rome, aboutissait à Gessoriacum (Boulogne), d'où l'on s'embarquait pour les îles Britanniques. Or, tous les monuments historiques démontrent que l'usage invariable des premiers prédicateurs était de semer la parole divine partout où ils passaient : donc **ils n'ont pas pu traverser une grande partie des Gaules sans l'évangéliser**, et il serait tout à fait illogique de supposer que le zèle des Apôtres et de leurs disciples se fût porté uniquement sur des points extrêmes, en négligeant complètement les parties intermédiaires.

La tradition espagnole ne s'appuie pas uniquement sur ces légendes dont nos adversaires déclinent l'autorité. Il résulte de la lettre que saint Cyprien adressa au clergé d'Espagne, au sujet de Basilide et de Martial (Baluze établit l'authenticité de cet écrit qu'avait niée Launoy), que cette péninsule avait, dès cette époque, des évêchés constitués, des cimetières spéciaux pour les chrétiens, des réunions conciliaires, en un mot, tout ce qui dénote une très ancienne organisation religieuse. Dès le II^e siècle, Tertullien affirmait que toutes les contrées de l'Espagne étaient soumises à Jésus-Christ. Didyme d'Alexandrie, saint Jérôme, Théodoret, saint Isidore de Séville nous disent tous qu'elles ont été évangélisées par les Apôtres.

On a découvert, dans les ruines de Marcussia (province de Burgos), une inscription qui félicite Néron d'avoir purgé la province des voleurs et de ceux qui prêchaient au genre humain une superstition nouvelle, ce qu'il faut entendre par le Christianisme, que Tacite et Suétone désignent sous le même nom :

NERONI CL(audio)
CÆS(ari) AVG(usto) PONT(ifici) MAX(imo)
OB PROVINCI(AM) LATRONIB(us)
ET HIS QVI NOVAM
GENERI HYM(ano)
SVPERSTITIONEM INCVLCAB(ant)
PVRQATAM.

Nous savons bien que quelques savants ont considéré cette inscription comme apocryphe ; mais, son authenticité a été revendiquée par d'autres érudits, et spécialement par Ernest Walch, professeur à l'Université d'Iéna, qui a composé deux dissertations sur ce précieux monument.

L'Espagne honore d'un culte spécial un certain nombre de Saints qui l'ont évangélisée au premier siècle ; pour ne point nous attarder dans de trop longs détails, nous ne voulons parler que du voyage de saint Paul. L'apôtre des Gentils écrit de Corinthe aux Romains : «Lorsque je ferai le voyage d'Espagne, j'espère vous voir en passant, afin qu'après avoir joui quelque peu de votre présence, vous me conduisiez dans cette contrée-là». M. Tailliar nous dit à ce sujet (page 7) : «Quant à saint Paul, il paraît avoir eu l'intention de se rendre en Espagne. Mais rien n'indique qu'il ait réalisé ce projet. Ses prédications s'étendirent depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie, mais n'allèrent point au-delà». Si les Livres saints ne nous parlent point de la réalisation du projet bien accentué de l'Apôtre, elle nous est attestée par tant d'écrivains des premiers siècles qu'on ne saurait la mettre en doute. **La tactique de nos adversaires consiste souvent à nier, de parti pris,**

l'authenticité des textes qui les gênent ; mais ils ne pousseront point assurément la témérité jusqu'à rejeter en bloc les témoignages de saint Clément, de saint Athanase, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Epiphane, de saint Jean Chrysostome, de Théodoret, de saint Jérôme, de saint Grégoire le Grand, etc.

Ainsi donc, les renseignements des principaux Pères de l'Eglise sont en harmonie avec nos légendes, aussi bien qu'avec les traditions locales qui signalent la présence de saint Paul à Arles et à Narbonne, et on devra nous expliquer comment l'Apôtre aurait été atteint de mutisme en traversant la Gaule méridionale, et comment il aurait dédaigné d'y laisser quelques-uns de ses compagnons¹.

Nous ferons la même observation pour les missionnaires qui traversèrent diagonalement la Gaule pour se rendre en Angleterre. Laissons de côté, si l'on veut, l'identité de Claudia Ruffina, fille d'un roi breton, avec la femme chrétienne du sénateur Pudens, ainsi que les légendes qui concernent saint Joseph d'Arimatee, l'apôtre saint Simon, saint Polycarpe, Aristobule, etc., et continuons à n'appeler à notre aide que les Pères de l'Eglise et les historiens des premiers siècles.

Pomponia Græcina, femme du proconsul Aulus Plautius, le premier qui, sous l'empire de Claude, fit en Angleterre des conquêtes durables, «fut accusée, dit Tacite, d'avoir embrassé une superstition bizarre et étrangère», c'est-à-dire la religion chrétienne².

Le vénérable Bède nous apprend que, vers le milieu du second siècle, Lucius, roi des Bretons, écrivit au pape Eleuthère pour solliciter des missionnaires, que c'est ainsi que l'Angleterre fut convertie à la foi, et qu'elle en goûta les bienfaits en toute quiétude jusqu'au règne de Dioclétien. Ne nous étonnons donc pas que Tertullien et saint Gildas nous parlent de cette conversion précoce de la Bretagne, qui avait été ébauchée antérieurement par les disciples des Apôtres, d'après les témoignages de Théodoret, de saint Hilaire, d'Origène et d'Eusèbe de Césarée.

Si nous avons pu conclure, des textes généraux réunis dans le chapitre précédent, que la Gaule a dû être évangélisée dès le premier siècle, nous sommes maintenant bien plus en droit d'affirmer notre opinion, et nous pouvons dire qu'en face de l'Angleterre et de l'Espagne, visitées pendant les deux premiers siècles par les ouvriers apostoliques, le délaissement de la Gaule serait un fait **inadmissible**, et que le système de nos contradicteurs est marqué du cachet de la plus complète **invraisemblance**.

IV. PREUVES DIRECTES DE L'ÉVANGÉLISATION DES GAULES AU PREMIER SIÈCLE.

Nous grouperons sous trois chefs principaux les preuves directes de l'évangélisation des Gaules au premier siècle :

- 1° textes empruntés aux six premiers siècles ;
- 2° traditions des Eglises de France ;
- 3° autorité liturgique.

Nous réserverons quelques arguments d'autre nature pour répondre aux objections des partisans de saint Grégoire de Tours.

§ I. - TEXTES EMPRUNTÉS AUX SIX PREMIERS SIÈCLES.

M. Tailliar invoque contre l'évangélisation de la Gaule, au premier siècle, non-seulement le témoignage de Grégoire de Tours, mais «le silence des écrivains des IV^e et V^e siècles». Il est vrai que quelques auteurs célèbres de cette époque, tels que saint Prosper d'Aquitaine, saint Sidoine Apollinaire, saint Paulin de Nole n'ont rien dit sur le sujet qui nous occupe.

Mais, n'est-ce pas violer une des règles les plus incontestées de la critique historique, que d'invoquer l'affirmation isolée d'un écrivain, qui souvent s'est contredit lui-même, et d'opposer le silence de quelques autres qui n'étaient pas obligés d'aborder cette question, à des témoignages très nombreux et très variés, les uns datant de la même époque et les autres plus rapprochés des événements qu'ils racontent ?

Ce sont ces attestations que nous allons produire, en nous renfermant dans les limites des six premiers siècles : elles montreront, tout aussi bien que celles qui concernent l'Angleterre et l'Espagne, que lorsque les écrivains que nous avons cités dans notre deuxième chapitre, proclamaient la diffusion apostolique de l'Evangile dans toute l'étendue de l'empire romain, ils ne se sont point laissé entraîner, comme on les en accuse, à des exagérations oratoires, mais qu'ils ont basé leurs généralités sur **des faits précis et positifs**.

I^{er} Siècle. - Saint Paul, dans sa seconde épître à Timothée, le prie de venir le rejoindre au plus tôt, parce que ses disciples étaient alors dispersés de tous côtés. «Démas, dit-il, s'en est allé à Thessalonique, Crescent en Galatie, Tite en Dalmatie» (c. IV, 9 et 10) ; par *Γαλατία*, faut-il entendre la Galatie, Province de l'Asie-Mineure, ou bien la Gaule ?

Il est certain que ces deux pays ont été désignés par le même nom : Diodore de Sicile a pris soin de nous apprendre que nous devons notre origine à Galatus, fils d'Hercule. Au III^e siècle, Philostrate, dans sa *Vie des Philosophes*, s'étonne que Phavorinus, natif d'Arles, dans la Galatie occidentale, parlât si bien la langue grecque. Strabon et Ammien Marcellin nous disent que les Grecs désignaient **les Gaulois sous le nom de Galates** (Plutarque, dans sa *Vie de César*, nomme toujours la Gaule, *Γαλατία*). Le doute pourrait donc être permis sur la véritable signification géographique du passage de saint Paul, si les anciens commentateurs ne nous avaient éclairés à ce sujet.

¹ Sur le voyage de saint Paul en Espagne, voyez un article de M. Latou dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. xv, p. 47, et un travail de M. Bonnetty dans les *Annales de philosophie chrétienne*, V^e série, t. V, p. 275.

² C'est l'avis unanime de tous ceux qui se sont occupés de Pomponia Græcina, entre autres de Juste Lipse, Ernesti, Baronius, Tillemont, M. l'abbé Greppo, M. de Champagny, M. de Rossi, Dom Guéranger, etc.

Saint Epiphane et Théodoret ont fait remarquer qu'il s'agit ici de la Gaule et non point de la Galatie¹. Eusèbe de Césarée, Sophronius et la Chronique d'Alexandrie nous disent également que Crescent, disciple de saint Paul, vécut dans les Gaules.

Ainsi donc, la tradition de l'Eglise de Vienne est en parfaite harmonie avec les historiens grecs, et assurément on ne les soupçonnera point, comme on l'a fait injustement pour nos légendaires, d'avoir voulu, par intérêt local, grandir l'antiquité d'une Eglise particulière.

Sans vouloir donner à cette première preuve une valeur absolue, nous ferons remarquer qu'elle tire surtout sa force de la concordance des textes que nous avons invoqués avec la tradition viennoise².

II^e Siècle. - L'hérétique Bardesanes, qui florissait sous Marc-Aurèle, loue la pureté du mariage chez les chrétiens, quel que soit le pays qu'ils habitent, la Parthie, la Bactriane ou **la Gaule**.

Vers l'an 470, saint Irénée, évêque de Lyon, pour montrer l'uniformité de la foi, nous dit que «les Eglises qui ont été fondées en Germanie n'ont pas une croyance ni une tradition différentes de celles qui existent chez les Ibères, de celles qui existent chez les Celtes, ni de celles qui existent en Orient».

Si on nous objecte qu'il ne s'agit ici que de la province de Lyon, parce que César, dans ses *Commentaires*, la désigne seule sous le nom de **Celtique**, nous répondrons que les Grecs donnaient ce nom à **toute la Gaule**, et, de plus, que saint Irénée aurait commis une grave inexactitude en parlant au pluriel des Eglises de la Celtique - *Hæ quæ in Celtis* -, s'il n'y avait eu alors dans la Gaule que l'Eglise de Lyon dont il était évêque, et celles de Valence et de Besançon, qu'il fit gouverner par deux de ses disciples : car, au point de vue où il se plaçait, c'était là un seul et unique témoignage.

Vers l'an 188, saint Irénée présida à Lyon deux Conciles : l'un qui condamna les hérésies de Valentin et de Marcion, l'autre qui proscrivit l'usage des Quartodécimans. Cette dernière assemblée comptait treize évêques. Eusèbe de Césarée mentionne la lettre synodale adressée au pape Victor sur le Concile qu'avait présidé saint Irénée. M. Tailliar comprend autrement que tout le monde le texte d'Eusèbe, et il ajoute :

«On invoque, il est vrai, un synodique dans lequel on fait figurer treize évêques qui se seraient réunis à cette époque ; mais cette pièce, évidemment contournée, est postérieure à la réorganisation des provinces, opérée par Constantin. Elle contient, en effet, l'indication des treize cités que renferme la province viennoise et que mentionne la Notice des Gaules. C'est un acte apocryphe qui ne mérite aucune confiance».

Il faudrait autre chose qu'une telle allégation pour faire rejeter l'existence d'un Concile qui a été admis par Baluze, Baronius, Bini, Bosquet, Cossart, Hardouin, Labbe, Longueval, Sirmond, Henri de Valois, etc. Tillemont lui-même, dont ce Concile dérange le système, ne peut s'empêcher d'en reconnaître l'authenticité et laisse échapper à regret cet aveu :

«Ce qui donne lieu de croire qu'il y avait des évêques établis en plusieurs lieux».

III^e Siècle. - Saint Cyprien, évêque de Carthage, adressa, en 254, au pape saint Etienne, une lettre pressante pour l'engager à faire déposer Maxime, évêque d'Arles, qui propageait les erreurs de Novatien. Il y dit que Faustin, évêque de Lyon, lui avait écrit deux fois à ce sujet.

«Marcien, ajouta-t-il, se vante depuis longtemps de son adhésion à la secte de Novatien et de sa rupture avec notre communion... C'est déjà trop que, dans les années qui viennent de s'écouler, un si grand nombre de nos frères soient morts sans avoir reçu la paix de l'Eglise».

Il est impossible de concilier ce texte avec l'opinion qui fait fonder nos Eglises, et spécialement celle d'Arles, en 250. Supposons un instant, avec M. Tailliar, que l'évêque de cette cité, saint Trophime, ait pu être déposé en 252 et remplacé alors par Marcien. La dénonciation de ses erreurs par Cyprien ayant eu lieu en 254, comment faire concorder ce rapide espace de deux années avec le temps qu'ont dû exiger les deux communications de Faustin, évêque de Lyon, avec les défections des fidèles, qui ont eu lieu *annis istis superioribus* ; avec le schisme de Marcien, qui date de longtemps, qui *jam pridem jactat et prædicat* ?

Aussi, M. Tailliar commence-t-il par dire que «cette lettre est **apocryphe**». C'est, assurément, un **argument comode pour se débarrasser des textes gênants, et on abuse trop contre nous de ce facile procédé**. Baluze et les autres éditeurs de saint Cyprien ont prouvé que cette lettre était authentique et qu'elle avait été écrite avant l'an 254.

Dès lors, nous n'avons plus à nous occuper de toutes les hypothèses qu'accumule M. Tailliar, en disant «*qu'il se peut* que cette lettre ait été remaniée dans l'intérêt de la métropole d'Arles» ; qu'en changeant *Adrumetis* en *Arelatis*, on a pu métamorphoser un évêque d'Afrique en un évêque d'Arles ; et enfin, qu'«en admettant que la lettre en question soit de saint Cyprien... , elle a pu, à *la rigueur*, être écrite en 257».

Il est un ouvrage bien plus ancien dont on n'a pas encore essayé de nier l'authenticité : c'est le **traité de Tertullien contre les Juifs**, écrit vers l'an 200. Nous y lisons que les diverses nations des Gaules et que des contrées de la Grande-Bretagne, restées inaccessibles aux Romains, étaient soumises à l'empire du Christ. Nos adversaires nous répondent que, par ces diverses provinces des Gaules, on peut entendre seulement la province cisalpine et la province lyonnaise. Qu'on nous explique alors comment les missionnaires du I^{er} siècle ont pu enjamber la Gaule Belgique pour se rendre en Angleterre.

IV^e Siècle. - Saint Epiphane nous dit que **saint Luc exerça le ministère de la parole sainte en divers pays et surtout dans les Gaules**, ce qui est conforme aux traditions de l'Eglise de **Rennes** (Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, I.

¹ Si d'autres commentateurs ont cru qu'il s'agissait de la Galatie, c'est que cette province est désignée plusieurs fois dans les Actes et les Epîtres.

² Le Martyrologe romain concilie fort bien l'opinion qui fait mourir saint Crescent en Galatie avec celle qui interprète, comme nous l'avons fait, le texte de saint Paul (27 juin).

1. n° 5). Plusieurs de nos adversaires, entre autres Tillemont et Fleury, ont admis cette prédication de saint Luc dans nos contrées.

Saint Jérôme, écrivant à une dame espagnole, nommée Théodora, exprime en ces termes :

«Saint Irénée, évêque de Lyon, homme des temps apostoliques et disciple de Papias, auditeur de Jean l'Evangéliste, rapporte qu'un certain Marc, issu de la race de Baside le Gnostique, vint d'abord dans la Gaule et infesta de sa doctrine les pays arrosés par le Rhône et la Garonne ; puis, passant par les Pyrénées, pénétra jusqu'en Espagne».

Il importe peu à notre question, comme l'a fait remarquer M. Arbellot, que cette citation soit incomplètement exacte et que saint Jérôme ait confondu ou non Marc l'Egyptien avec Marc le Gnostique. Il n'en reste pas moins acquis que ce Père de l'Eglise latine a cru qu'il y a eu des Eglises chrétiennes, dès le II^e siècle, dans les contrées où coule la Garonne.

V^e Siècle. - Une épître adressée à saint Jacques, qu'on a longtemps attribuée à saint Clément, parle des missionnaires envoyés, dès le I^{er} siècle, dans les Gaules et en Espagne. Nous convenons, avec la critique moderne, que ce document est apocryphe ; mais, comme il a été produit au concile de Vaison (442), qui l'a cru authentique, nous avons le droit de le mentionner parmi les témoignages du V^e siècle.

C'est aussi à cette époque qu'il faut faire remonter les Actes de saint Denis, où nous lisons «qu'ayant reçu de saint Clément, successeur de l'apôtre Pierre, l'ordre de distribuer aux Gentils les semences de la parole divine, il parvint jusqu'à Paris». Les Actes de sainte Geneviève, datant de la même époque, précisent le même fait. Les Actes de saint Paul de Narbonne attribuent sa mission à saint Pierre.

Paul Orose, qui composa son *Histoire* au commencement du V^e siècle, nous dit que Marc Aurèle fit persécuter les chrétiens dans l'Asie et dans les Gaules, et que cette persécution fut la quatrième que ces contrées subirent depuis celle de Néron.

En 450, dix-sept évêques de la province d'Arles, réunis en Concile, adressèrent une lettre synodale au pape saint Léon pour lui exposer les droits de leur Eglise.

«C'est un fait de notoriété publique, dans toutes les provinces des Gaules, disent-ils, et qui n'est point ignoré par l'auguste et sainte Eglise romaine que, **la première sur le sol gaulois, la cité d'Arles** a eu l'honneur de recevoir dans ses murs le prêtre **saint Trophime, envoyé par le bienheureux apôtre Pierre**».

On a dit, en cette occasion, comme en plusieurs autres, que saint Pierre devait s'entendre ici par le Saint-Siège : c'est prêter une absurdité aux Pères du Concile, qui ont pour but de baser les privilèges de l'Eglise d'Arles sur l'antiquité de sa fondation : ils l'établissent en rappelant que saint Trophime était disciple de saint Pierre ; ils n'auraient rien prouvé en disant qu'il fut envoyé par le Saint-Siège.

«Ce qui reste constant, dit M. Tailliar (p. 72), c'est que l'Eglise d'Arles a, en 449, allégué, dans une requête, qu'elle avait pour fondateur un envoyé de saint Pierre. Mais ce ne sont pas les articulations d'un plaideur qui produisent l'autorité de la chose jugée : cet effet ne résulte que de la décision du Pape. C'est là un principe élémentaire en droit».

Nous sera-t-il permis de notre côté d'invoquer **un principe élémentaire de morale : c'est qu'il ne faut pas accuser sans preuves**. Voici dix-sept évêques qui constatent purement et simplement que toutes les Gaules, ainsi que Rome, reconnaissent que l'Eglise d'Arles a été fondée par un disciple de saint Pierre, et on répond qu'ils ont menti. Mais ç'aurait été tout à la fois une coupable impudence et une insigne maladresse : car l'Eglise de Vienne, engagée dans le débat, aurait eu beau jeu pour démentir une grossière invention. Remarquons d'ailleurs que le procès portait uniquement sur la primauté de l'Eglise d'Arles et non point sur son antiquité. C'était là un fait hors de contestation et qu'avait reconnu le pape Zozime, en 417 :

«On ne doit, disait-il, sous aucun prétexte, déroger à l'antique privilège de la ville métropolitaine d'Arles. Par notre siège fut envoyé, en premier lieu, ce grand pontife Trophime ; et, de sa source, toute la Gaule vit couler dans son sein les ruisseaux de la foi».

Un manuscrit du I^{er} siècle, conservé à la bibliothèque de la Minerve, contient, entre autres opuscules, un traité anonyme contre les Ariens, que les meilleurs critiques italiens attribuent au V^e ou au VI^e siècle.

L'auteur s'exprime ainsi dans un passage où il a pour but de prouver que les Eglises d'Orient et d'Occident conservent invariablement les mêmes doctrines qui ont été prêchées par les Apôtres et leurs disciples immédiats :

In Galliis etiam civitas Arelatensis discipulum apostolorum S. Trophimum habuit fundatorem ; Narbonensis, S. Paulum ; Tolosana, S. Saturninum ; Vassensis, S. Daphnum. Per istos enim quatuor apostolorum discipulos in universa Gallia ita sunt ecclesiae constitutæ, ut eas per tot annorum spatia nunquam permiserit Christus ab adversariis occupari.

M. Tailliar essaie d'invalider l'autorité de ce texte, en faisant remarquer (page 73) que saint Daphnus a signé les Actes du concile d'Arles, tenu en 314, et que, par conséquent, il existait, non point du temps des douze Apôtres, mais seulement au IV^e siècle. Est-il donc si rare de voir deux personnages porter le même nom à trois siècles de distance, et ne trouvons-nous pas, **dans un grand nombre de nos listes épiscopales, ces répétitions de noms**, dont le choix a été inspiré par une pieuse vénération ?

VI^e Siècle. - Saint Isidore de Séville nous apprend que l'apôtre saint Philippe annonça l'Evangile aux Gaulois.

Venance Fortunat, dans son hymne sur saint Denis, rappelle que ce pontife fut envoyé par saint Clément. Dans l'hymne qu'il composa en l'honneur de saint Martial, il s'écrie :

«Vous que Rome et la Gaule honorent, tantôt après Pierre, comme étant son inférieur et plus jeune que lui, tantôt avec Pierre, comme étant son égal dans la prérogative de l'apostolat ; la tribu de Benjamin vous vit naître d'un sang il-

lustre ; la ville de Limoges conserve maintenant votre corps sacré».

On conviendra que cet éloge n'aurait aucun sens, si saint Martial, évêque de Limoges, n'avait pas été **compagnon de saint Pierre et l'un des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur**.

Les vers de Fortunat paraissent modelés sur la légende de saint Martial, composée sous le nom d'Aurélien. M. Arbellot reconnaît, comme tous les critiques, que ce document est rempli de détails apocryphes ; mais il n'admet point que le fait principal de la mission de Martial, du temps de saint Pierre, puisse être une invention de l'auteur, contraire à la croyance publique et aux traditions du Limousin. D'ailleurs, la même assertion se retrouve dans d'autres *Actes inédits*, remontant au VI^e siècle, que M. Arbellot a découverts à la Bibliothèque impériale.

Grégoire de Tours cite une lettre adressée à sainte Radegonde par sept évêques, où nous lisons que : «Dès la naissance de la religion catholique, on commença à respirer la foi dans les Gaules». Ailleurs, il nous dit que «saint Eutrope, martyrisé à Saintes, fut envoyé dans les Gaules par le pape Clément, qui le sacra pontife» ; et que saint Ursin fut ordonné par les disciples des Apôtres et envoyé dans les Gaules, où il fonda l'Eglise de Bourges».

Un manuscrit syriaque du VI^e ou VII^e siècle, apporté du monastère de Scété à Londres, en 1839, et édité depuis par le cardinal Maï, contient le passage suivant : «Rome et toute l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne et la Gaule, avec les autres contrées voisines, virent s'étendre sur elles **la main sacerdotale des Apôtres**, sous la direction de Simon Céphas qui, en quittant Antioche, alla instruire et diriger l'Eglise qu'il fonda à Rome et chez les peuples voisins».

M. l'abbé Faillon a trouvé le passage suivant dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (n° 5537), qui date du XI^e siècle, mais dont il attribue le texte au VI^e :

«Sous Claude, l'apôtre saint Pierre envoya dans les Gaules, pour prêcher la foi de la Trinité aux Gentils, quelques disciples auxquels il assigna des villes particulières : ce furent Trophime, Paul, Martial, Austremonne, Gatien, Saturnin et Valère, et plusieurs autres que le bienheureux Apôtre leur avait désignés comme compagnons».

Nos contradicteurs rejettent comme apocryphes quelques-uns des textes que nous venons de citer, mais presque toujours par cette **seule raison qu'ils contredisent leurs opinions préconçues**. Quand bien même nous serions obligé de renoncer à quelques-uns de ces témoignages, il en resterait toujours un **nombre plus que suffisant pour prouver que les premiers siècles de notre ère ont cru que la Gaule a été évangélisée par les disciples de saint Pierre et de saint Clément**.

§ II. - TRADITIONS DES EGLISES DE FRANCE.

Le révérend Père Picardat, dans une dissertation manuscrite qu'il a bien voulu nous communiquer, a réuni tous les passages des écrivains du moyen âge qui attestent la prédication dans les Gaules au I^{er} siècle. L'espace ne nous permet point d'aborder ces longues énumérations, et d'ailleurs nos adversaires conviennent que **les auteurs du moyen âge, à très peu d'exceptions près¹, sont favorables au système que nous défendons**. On peut signaler quelques divergences sur tel ou tel Saint, mais il y a **uniformité de croyance sur la question générale**.

Nous ne reproduisons donc pas ici les témoignages de Paul Warnefride, Paschase Radbert, Raban-Maur, Hincmar, saint Adon, Usuard, Flodoard, Abbon, Yves de Chartres, Anselme de Laon, Pierre le Vénérable, Ordéric Vital, Innocent III, Albert le Grand, Vincent de Beauvais, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, etc., ni les assertions des martyrologes et des légendaires. Nous nous bornerons à constater que, jusqu'au XVII^e siècle, **une quarantaine des Eglises de France se sont glorifiées d'avoir été évangélisées par des disciples de Notre-Seigneur ou par ceux des Apôtres²**.

M. Tailliar voudrait ruiner l'autorité de la tradition en disant (page 54) que, «lorsqu'elle est dépourvue de ses **trois conditions, d'ancienneté, de perpétuité, d'universalité**, elle est insuffisante ; on peut même dire qu'elle n'existe pas».

Ne demandons pas à la tradition historique les caractères que l'Eglise réclame pour la tradition dogmatique. Certaines traditions locales sont parfaitement incontestables et ne sauraient, en raison même de leur intérêt restreint, devenir universelles. Nous convenons que, en ce qui concerne tel ou tel Saint, on ne pourrait point toujours, faute de documents, prouver que la tradition qui le place au I^{er} siècle est ancienne et perpétuelle.

Mais, quant à la tradition générale de l'évangélisation des Gaules aux temps apostoliques, nous pouvons affirmer qu'elle a pour elle **l'ancienneté** : qu'on relise nos textes ; la **perpétuité** : elle n'a été interrompue qu'au XVII^e siècle ; **l'universalité** : toutes nos provinces se sont montrées unanimes.

¹ Le moine Léthulde, écrivain du X^e siècle, dans sa *Vie de saint Julien du Mans*, reproduit l'opinion historique de saint Grégoire de Tours, mais en reconnaissant qu'elle est opposée à la tradition. M. Tailliar invoque quelques passages des martyrologes de Bède et de Raban-Maur ; mais on sait combien ils ont été interpolés. Les martyrologes de saint Adon et d'Usuard, qui sont considérés comme authentiques par les critiques les plus compétents, constatent les origines apostoliques des Eglises d'Arles, Vienne, Périgueux, Saintes, Trèves, Narbonne, etc.

² Arles (saint Trophime), Aix (saint Maximin), Apt (saint Auspice), Bayeux (saint Exupère), Beauvais (saint Lucien), Béziers (saint Aphrodise), Bourges (saint Ursin), Châlons-sur-Marne (saint Memmie), Chartres (saint Aventin), Clermont-Ferrand (saint Austremonne), Evreux (saint Taurin), Le Mans (saint Julien), la Limagne (saint Nectaire), Limoges (saint Martial), Lodève (saint Flour), Marseille (saint Lazare), Meaux (saint Sanctin), Metz (saint Clément), Nantes (saint Clair), Narbonne (saint Paul Serge), Orange (saint Eutrope), Paris (saint Denis), Périgueux (saint Front), Reims et Soissons (saint Sixte et saint Sinice), Rouen (saint Nicaise), Saintes (saint Eutrope), Sézès (saint Latuin), Senlis (saint Rieul), Sens (saint Savinien), Toul (saint Mansuet), Toulouse (saint Saturnin), Tours (saint Gatien), Trèves (saint Valère), le Velay (saint Georges), Verdun (saint Sanctin), Vienne (saint Crescent), etc.

Il ne faut pas oublier que **la tradition est un des éléments de la science historique** : on doit la discuter quand elle est en désaccord avec d'autres renseignements : mais on ne saurait lui opposer purement et simplement une injuste fin de non-recevoir. Qu'on agisse ainsi vis-à-vis des traditions populaires, on ne s'expose qu'à rejeter parfois un certain fonds de vérités mêlées à des fables ; mais qu'on tienne la même rigueur à des traditions qui se retrouvent sur tous les points de la France et du monde catholique, dans tous les siècles de l'Eglise ; dont l'origine se perd dans la nuit des temps ; qui concordent entre elles malgré l'éloignement des lieux ; qui sont en harmonie avec l'enseignement général de l'histoire ; qui sont consignées dans les plus vénérables monuments de la liturgie ; c'est **vouloir renverser les lois de la critique et supprimer l'une des sources de la vérité**.

§ III. - AUTORITÉ LITURGIQUE.

Toutes les liturgies qui se sont succédé jusqu'au XVII^e siècle sont **unanimes** dans leur croyance à l'évangélisation des Gaules aux temps apostoliques. Nous savons bien que ce n'est point là une autorité irréfragable en matière d'histoire : mais on conviendra que ces traditions, auxquelles on inflige l'épithète méprisante de populaires, sont élevées par les antiques liturgies à un **rang très officiel** et qu'elles peuvent répondre à leurs détracteurs que **possession vaut titre**.

Tandis que les réformateurs des bréviaires français, souvent suspects de jansénisme, se laissèrent gagner par les innovations de Lannoy, **le bréviaire romain resta fidèle aux anciennes traditions**. Quand la liturgie universelle fut introduite en France, chaque diocèse soumit son Propre des Saints à l'approbation du Saint-Siège, et la Congrégation des Rites, après mûr examen, sanctionna beaucoup de légendes qui font remonter au premier siècle l'origine de nos Eglises¹, alors même que le *Martyrologe romain* avait donné des indications contraires.

Ces décisions n'ont assurément aucune autorité doctrinale, mais on ne saurait leur contester une haute valeur, au point de vue de la critique historique.

Au sujet du célèbre décret concernant saint Martial, rendu par Pie IX, le 18 mai 1854, M. Tailliar (p. 49) «bénit la haute sagesse du souverain Pontife Pie IX et l'intelligence pénétrante du cardinal Antonelli, dont on ne saurait trop louer la sollicitude et la circonspection dans ces matières délicates», et il ajoute en note : «Ce décret relatif à saint Martial se borne à déclarer, ce qui nous semble parfaitement juste, que l'éloge et le culte de ce Saint sont établis de temps immémorial : *constare ab immemoriali de elogio et cultu de quo agitur*. Mais il ne décide pas, comme l'articulait la requête de Mgr l'Evêque de Limoges, que saint Martial était l'envoyé de saint Pierre et l'un des soixante-douze disciples du Christ».

M. Tailliar reconnaîtra facilement qu'il est dans une **complète erreur**, en parcourant le document officiel qui concerne cette cause.

Quand Mgr de Buissas, évêque de Limoges, soumit à l'approbation du Saint-Siège le Propre des Saints de son diocèse, il conserva à saint Martial le titre et le culte d'Apôtre, que lui donna toujours la tradition. Le secrétaire de la Congrégation des Rites proposa de remplacer le culte d'apôtre par celui de confesseur pontife, en partant de ce principe incontesté que c'est seulement à ceux qui ont fait partie des disciples de Notre-Seigneur qu'on peut, par privilège, étendre le culte décerné aux Apôtres. Cette cause historico-liturgique fut débattue devant les cardinaux de la Congrégation des Rites qui, le 8 avril 1854, reconnurent à l'Eglise de Limoges le droit d'honorer son premier évêque du culte et du titre d'Apôtre et **d'insérer dans sa liturgie qu'il avait été l'un des soixante-douze disciples du Christ**. C'est ce décret qu'approuve le Saint-Père, en constatant l'antiquité du culte spécial d'Apôtre, qui avait été mis en question, *cultu de quo agitur*. Ainsi donc M. Tailliar doit nous permettre d'inscrire au profit de notre opinion et non de la sienne, haute sagesse du souverain Pontife Pie IX et l'intelligence pénétrante du cardinal Antonelli».

V. - RÉFUTATION DES PRINCIPALES OBJECTIONS CONTRE L'ÉVANGÉLISATION DES GAULES AU I^{er} SIÈCLE.

Quand de solides arguments établissent un fait, il ne saurait être mis en doute par quelques objections dont on ne trouverait point la solution. S'il n'en était pas ainsi, que d'événements ne pourrait-on pas exclure du domaine de la certitude, sous prétexte que tel chroniqueur n'en a point parlé, que tel autre paraît avoir rendu un témoignage contraire, que ceux-ci sont en contradiction sur certains détails, que ceux-là laissent dans l'ombre une partie de la question.

Appuyé sur ce principe de critique, nous pourrions dire que nous croyons avoir prouvé l'évangélisation des Gaules, au I^{er} siècle, d'une manière assez péremptoire, pour que ce système historique ne puisse être battu en brèche, même par des objections que nous ne pourrions résoudre. Mais toutes celles qu'on a accumulées sont loin d'être irréfutables et peuvent même nous fournir de nouveaux arguments.

Nous allons les grouper dans un ordre méthodique, pour maintenir la clarté dans nos débats, et nous examinerons successivement les objections tirées : 1° de saint Sulpice Sévère et de saint Grégoire de Tours ; 2° de certaines données historiques ; 3° de la philologie ; 4° de l'archéologie ; 5° de la vraisemblance historique.

§ I. - OBJECTIONS TIRÉES DE SAINT SULPICE SÉVÈRE ET DE SAINT GRÉGOIRE DE TOURS.

Sulpice Sévère, en parlant de la cinquième persécution qui eut lieu en 177, sous Marc-Aurèle, nous dit que «c'est alors qu'on vit pour la première fois des martyrs dans les Gaules, la religion chrétienne ayant été embrassée tardivement au-delà des Alpes».

Nos adversaires qui n'ont que deux textes dans leur arsenal, celui-ci et celui de Grégoire de Tours, s'y cramponnent d'autant plus, et font valoir la qualité des témoignages à défaut de la quantité.

¹ Propres des diocèses de Limoges, Aix, Sens, Chartres, Auch, Beauvais, Le Puy, Bayeux, Autun, Tulle, etc.

De celui que nous venons de citer, ils concluent : 1° qu'il n'y eut point de martyrs dans les Gaules, avant ceux qu'im-mola à Lyon la persécution de Marc-Aurèle ; 2° que le Christianisme ne pénétra chez nous que peu de temps avant le règne des Antonins.

Sulpice Sévère, dans un court abrégé d'histoire, où il résume en **vingt lignes** cent soixante-cinq années des annales de l'Eglise, n'a dû se préoccuper que des faits généraux et a pu négliger de parler des rares martyrs isolés des deux premiers siècles, comme il a omis plus tard de mentionner la destruction de la légion thébéenne. Rien n'empêche de croire que, par le mot *martyria*, il ait entendu des massacres collectifs et non des exécutions isolées, bien que nous devions loyalement reconnaître que c'est dans ce dernier sens que ce même mot est employé parfois par l'auteur. Mais nous préférons dire que, dans ce chapitre, l'annaliste se contente de résumer Eusèbe qui, écrivant en Orient, n'a pas eu connaissance des martyrs primitifs des Gaules et n'a eu sous les yeux que des documents relatifs aux célèbres massacres de Lyon. Sulpice Sévère a eu tort sans doute de ne point rectifier sur ce point l'auteur qu'il analysait, mais il a pu ne voir là qu'un détail secondaire dans le rapide coup d'œil d'ensemble qu'il jetait sur les persécutions générales.

Mais, dira-t-on, l'historien ne nous livre-t-il pas sa propre pensée, en ajoutant que la foi ne s'est introduite que tardivement dans les Gaules ? Ici, on interprète abusivement le texte que nous avons cité. Il y est dit que la religion chrétienne fut embrassée (*suscepta*), et non point prêchée, fort tard dans les Gaules, ce qui est tout différent. Nous ne sommes pas en contradiction avec l'évêque de Bourges, quand nous disons que le Christianisme, importé dans les Gaules au 1^{er} siècle, n'y remporta que des succès partiels, que les persécutions arrêtaient si bien ses développements que les missionnaires du III^e siècle et du suivant trouvèrent presque partout le paganisme en vigueur, et que leurs efforts auraient peut-être échoué de nouveau sans la conversion de Constantin. Les légendes de saint Martin, de saint Amand, de saint Valery et de saint Berchond, de saint Honoré et de bien d'autres nous prouvent que les croyances païennes avaient encore de profondes racines du IV^e au VII^e siècle¹. Il suffisait, qu'il y eût dans la Gaule des deux premiers siècles un certain nombre de chrétiens, pour que les nombreux écrivains que nous avons cités dans le chapitre précédent aient parlé de la prédication de l'Évangile dans nos contrées ; mais Sulpice Sévère, se plaçant à un point de vue différent, et considérant la masse restée païenne jusqu'au IV^e siècle, a dit avec raison que la foi avait triomphé tardivement dans les Gaules.

M. Paulin Pâris, dans sa nouvelle édition de *l'Histoire littéraire de la France* (t. I, p. 441), propose une autre interprétation, en croyant que le passage en question a été obscurci par le mauvais placement d'une virgule :

« J'irai même, dit-il, au-delà de MM. Darras, Arbellot, de Bausset, Roquefort, en proposant de rapporter le *serius* de Sulpice aux persécutions qui auraient frappé assez tard sur la Gaule déjà convertie au Christianisme. C'est ainsi, je le pense, que l'eût entendu Dom Rivet lui-même, s'il n'eût pas écouté, dans la discussion des faits de cet ordre, une passion regrettable. Chose singulière ! le savant bénédictin veut que l'édit de Domitien, rendu en 94 contre les philosophes, ait fait refluer aussitôt dans la Gaule les études philosophiques, et il n'admet pas que les nombreuses persécutions faites contre les chrétiens, durant les deux premiers siècles, aient fait refluer dans les Gaules les chrétiens chassés de Rome et les prédications évangéliques ».

A l'appui de cette interprétation, nous ferons remarquer que parmi les évangélisateurs des Gaules, que nous plaçons au premier siècle, il en est fort peu qui aient subi le martyre ; presque tous sont honorés du culte de confesseurs pontifes.

Si nos contradicteurs ne veulent point admettre ces explications, ils seront toujours obligés de convenir que Sulpice Sévère et Grégoire de Tours émettent une opinion contraire à celle d'une foule d'écrivains qui leur sont contemporains ou antérieurs, et que dès lors nous avons le droit de n'en pas tenir compte.

Et qu'on veuille bien se rappeler que, parmi les témoignages que nous avons cités, il en est peu qui soient empruntés à des légendes, parce que nous n'avons pas voulu nous exposer à une fin de non recevoir, basée sur les erreurs que peuvent contenir ces documents.

Il ne faudrait pourtant point abuser de nos concessions, en exaltant l'infaillibilité de Sulpice Sévère : car nous pourrions rappeler que ses assertions sont loin d'être incontestables, comme lorsqu'il prétend que Néron, réalisation de l'Antéchrist, était encore en vie au V^e siècle ; lorsqu'il nous dit que Titus, en haine des juifs et des chrétiens, fit mettre le feu au temple de Jérusalem ; lorsqu'il raconte que Trajan défendit de persécuter les chrétiens, ce qui est formellement contraire à la teneur de sa lettre à Pline. Aussi **Mamachi** a-t-il porté ce sévère jugement : **« Je crois peu à Sulpice Sévère qui se trompe souvent et se montre peu habile en histoire »**.

Grégoire de Tours, auquel on peut reprocher d'aussi nombreuses erreurs², sans que sa sincérité soit mise en cause, a fourni à l'école de Lannoy son principal argument. « Du temps de Dèce, nous dit-il, sept évêques furent envoyés pour prêcher la foi dans les Gaules, comme l'atteste l'histoire de la passion du martyr saint Saturnin ». Elle s'exprime en ces termes : « Sous le consulat de Dèce et de Gratus, comme on s'en souvient par une tradition fidèle, la ville de Toulouse re-

¹ A Rome même, l'idolâtrie n'était pas détruite à la fin du IV^e siècle, témoin la tentative d'une partie du sénat, sous le règne de Théodose, pour la restauration officielle du culte païen. Le polythéisme avait encore, à cette époque, une certaine vitalité, comme le prouve le poème anonyme, composé en 391, que M. Morel a publié dans la *Revue archéologique* (juin et juillet 1868).

² C'est précisément dans le chapitre qu'on invoque contre nous que se trouvent des erreurs de chronologie incontestées relativement à saint Sixte, saint Laurent, saint Hippolyte, Valentin, Novatien, etc. M. Jehan de Saint-Clavien et M. l'abbé Rolland ont fort bien démontré que Grégoire de Tours ne connaissait que fort imparfaitement l'histoire de ses propres prédécesseurs. Sur la valeur historique de cet annaliste, voir dans les *Annales de Philosophie*, février 1862, un article de M. Lecoy de la Marche ; M. Kriès, de *Vita et scriptis Gregorii* ; un article de M. Ch. Salmon dans la *Revue de l'Art chrétien*, septembre et novembre 1869.

cut son premier évêque, saint Saturnin». Voici donc les évêques qui furent envoyés : «Gatien, à Tours ; Trophime, à Arles ; Paul, à Narbonne ; Saturnin, à Toulouse ; Denis, à Paris ; Austremonne, chez les Arvernes ; Martial, à Limoges».

M. l'abbé Faillon (*Monuments inédits*, II, 370) a parfaitement expliqué la méprise de Grégoire de Tours. Nous possédons les Actes de saint Saturnin, où il est dit qu'il vint à Toulouse sous le consulat de Dèce (erreur que nous expliquerons plus tard), mais où il n'est fait aucune mention de ses compagnons. D'un autre côté, nous connaissons les Actes de saint Ursin qui énumèrent les sept évêques, parmi lesquels il place saint Denis, en attribuant leur mission à saint Pierre. Grégoire de Tours, sachant fort bien que saint Denis n'avait pas été envoyé par le Prince des Apôtres, a reconnu là une faute chronologique ; en voulant la corriger, il est tombé dans une bien plus grave erreur, et il a appliqué aux sept évêques l'attribution du règne de Dèce qu'il avait trouvée dans les Actes de saint Saturnin. Quand nos adversaires nous reprochent de nous «cramponner à des légendes qu'ont rejetées nos savants les plus orthodoxes» (Maury, *Rapport à l'Institut sur le concours de 1862*), ils devraient bien se rappeler que Grégoire de Tours n'a basé son opinion que sur une légende, et, qui pis est, sur une légende dont nous démontrerons le peu de valeur.

L'évêque de Tours s'est donné d'ailleurs de fréquents démentis. Il a inséré, dans son *Histoire des Francs*, la lettre adressée par sept évêques à sainte Radegonde, où il est dit que «dès la naissance de la religion catholique, on commença à respirer l'air de la foi dans les Gaules» ; nous avons vu plus haut qu'il place au premier siècle l'apostolat de saint Eutrope, de saint Ursin et de saint Saturnin.

Que faut-il conclure de ces **contradictions** ? que saint Grégoire de Tours, à une époque où manquaient les moyens de communications pour s'enquérir des traditions locales, a pu rester dans le doute sur la véritable date de l'évangélisation des Gaules ; sans se prononcer sur ce point, il aura tantôt exprimé les traditions qui parvenaient jusqu'à lui et tantôt accueilli l'opinion contraire consignée dans une légende fautive qu'il avait sous les yeux. On s'expliquerait ainsi ses précautions de citation et le vague de certains renseignements¹. Ou bien encore, comme l'a cru Tillemont, on pourrait en induire qu'il y a eu au VI^e siècle deux traditions contradictoires sur l'époque de l'introduction du Christianisme. Mais nous ajouterons qu'il ne peut y avoir parité de valeur entre deux traditions, dont l'une n'a trouvé d'écho que dans Grégoire de Tours et peut-être dans Sulpice Sévère, tandis que l'autre a été acceptée par un si grand nombre d'écrivains contemporains ou antérieurs.

Nous ne voulons point prolonger la discussion sur un texte qui a été tant de fois élucidé² ; nous nous bornerons à rappeler qu'il est invraisemblable que sept évêques aient été envoyés de Rome dans les Gaules, en 250, alors que sévissait le plus énergiquement la persécution de Dèce, et que le clergé romain épouvanté laissait **vacant, pendant seize mois, le siège apostolique** ; que l'autorité de Grégoire de Tours est si peu sûre, que ses plus chauds partisans, tels que Tillemont, Longueval, Denis de Sainte-Marthe, se sont trouvés obligés de la délaissier sur divers points, notamment en plaçant saint Trophime au premier siècle ; que le texte qu'on nous oppose est démenti, non seulement par une foule de traditions locales, mais par tous les historiens que nous avons cités ; enfin, que **jusqu'au XVII^e siècle**, l'opinion **isolée** de saint Grégoire de Tours, bien qu'elle est connue, est restée **sans influence et sans écho**.

§ II. - OBJECTIONS TIRÉES DE CERTAINES DONNÉES HISTORIQUES.

M. Tailliar (p. 123), pour expliquer comment la Gaule ne fut évangélisée que sous le pontificat de saint Fabien (236-250), partage la papauté primitivement en trois phases : la phase Juive, qui comprendrait les cinq premiers papes ; la phase grecque (109-192) et la phase latine.

La première ne se serait nullement occupée des Gaules ; la seconde aurait fondé les sièges gallo-grecs des bords du Rhône ; à la troisième serait due l'érection des sept premières Eglises gallo-latines, au midi, à l'est et au nord de la France.

Quand bien même cette classification ne serait pas complètement arbitraire³, nous pourrions toujours dire qu'elle ne prouve absolument rien. Les successeurs des Apôtres, quelle que fût leur nationalité, n'en héritaient pas moins de leurs droits et de leurs devoirs, et ils ne pouvaient oublier que c'est à eux, comme au Collège apostolique, que le divin Sauveur avait intimé cet Ordre : *Docete omnes gentes*.

Notre savant collègue insiste beaucoup sur un autre argument qui lui paraît décisif :

«L'état social au milieu duquel vivent ces Saints, nous dit-il (p. 197), l'administration romaine organisée de leur temps, les institutions judiciaires alors en vigueur, les lois qui leur sont appliquées sont du III^e et non du I^{er} siècle».

Sur quoi s'appuie-t-on pour produire une affirmation si positive ? sur quelques détails des légendes écrites du V^e au X^e siècle. Est-ce que leurs auteurs, peu versés dans la science de l'antiquité, ne se souciaient guère de faire de la couleur locale, n'ont pas dû souvent confondre les temps et les lieux, donner aux localités les noms qu'elles portaient de leurs

¹ Ainsi, pour saint Austremonne, il se contente de nous dire qu'il fut envoyé par les évêques de Rome. (*Glor. Conf.*, c. 30)

² Voyez spécialement les ouvrages déjà cités de Maceda, Ouvrard, Faillon, Arbellot, Salmon, Darras, Gordière, Freppel, etc.

³ Dans la prétendue phase juive de M. Tailliar, composée de cinq papes, se trouvent : saint Lin, italien d'origine, né à Volaterra ; saint Clément I^{er}, né à Rome. Saint Clet, omis dans cette nomenclature, naquit à Rome. Ainsi donc, sur six papes, en voilà trois latins. Nous pourrions ajouter que saint Evariste naquit en Grèce d'un père juif, de la cité de Bethléem, tandis que M. Tailliar le fait naître à Bethléem (p. 116). Sur les huit papes de la prétendue phase grecque, nous n'en voyons que trois qui soient d'origine grecque. Saint Alexandre I^{er} et saint Sixte I^{er} naquirent à Rome ; saint Pie I^{er}, en Italie ; saint Anicet, en Syrie : saint Soter, à Fondi, en Campanie. La phase latine aurait été inaugurée par saint Victor, qui naquit en Afrique, et dont M. Tailliar fait commencer le pontificat en l'an 192, tandis que les meilleurs critiques reportent son règne à l'an 185.

temps, et rajeunir les mœurs et les institutions dont ils avaient à parler ?

Nous irons plus loin que M. Tailliar, et nous dirons que certains détails historiques de ces légendes ont une physionomie toute mérovingienne. On n'en conclura pas assurément que les Saints dont elles racontent la vie n'ont vécu qu'au VI^e ou VII^e siècle, mais que leurs biographes ont agi souvent comme ces peintres du XVI^e siècle, qui donnaient aux Apôtres l'allure et les costumes des cours de François I^{er} ou de Charles-Quint.

C'est précisément l'état de la Gaule au I^{er} siècle qui nous démontre l'invraisemblance de l'oubli qu'en auraient fait les missionnaires chrétiens. C'est de l'an 58 à l'an 52, avant Jésus-Christ, que César soumit notre pays à la puissance romaine ; c'est Auguste qui fit ouvrir les quatre voies qui, partant de Lyon, coupaient en quatre parties le territoire conquis. Les commerçants, comme nous l'apprend Strabon, s'étaient empressés d'établir des relations d'échange entre Rome et la partie la plus occidentale de la Celtique ; de nombreuses familles italiennes étaient venues se fixer dans nos provinces, pour y exploiter les terres qu'on leur donnait ou qu'ils achetaient à bas prix.

Et il faudrait admettre que, parmi tous ces négociants et ces colons, il n'y a pas eu de ces chrétiens qui remplissaient pourtant déjà la capitale du peuple-roi, ou que, s'il y en a eu, ils n'ont pas cherché à propager leur doctrine, à attirer ces missionnaires qui n'auraient eu de zèle à dépenser que pour l'Afrique et l'Asie ! Et cet état de choses aurait duré deux siècles et demi ! Et la Gaule, cette province qui vivait de la vie de Rome, aurait encore ignoré le grand événement qui agitait la société romaine, à l'époque même où **Tertullien** disait aux magistrats de l'empire :

«Nous remplissons tout ce qui est à vous, vos villes, vos îles, vos forteresses, vos colonies, vos bourgades, vos assemblées, vos camps, vos tribus, vos décuries, le palais, le sénat, le forum ; nous ne vous laissons que vos temples !»

Si, des temps gallo-romains, nos adversaires portent les yeux sur le moyen âge, ils y trouvent un autre genre d'argument. Ne pouvant nier les affirmations des légendes sur l'origine apostolique de nombreuses Eglises des Gaules, ils expliquent ces assertions par de **prétendues rivalités de sièges épiscopaux et de monastères**. Tous les monuments historiques que nous invoquons ne sont, d'après M. Tailliar, que «des plaidoyers en faveur de telle ou telle Eglise et décident dans leur propre cause».

Cette généralisation n'est **nullement motivée** : nous ne voyons, au moyen âge, **que trois grands procès** sur la matière qui nous occupe : ils sont relatifs à saint Trophime, à saint Martial, à saint Denis, et ne justifient nullement les conclusions de M. Tailliar. Si l'Eglise de Vienne a contesté à celle d'Arles sa suprématie, elle n'a jamais nié que saint Trophime fût un disciple des Apôtres. En ce qui concerne saint Martial, la discussion roula, non point sur la date de sa mission, mais sur son titre d'apôtre. Pour saint Denis, on ne met pas en doute l'époque de son apostolat, mais son identité avec l'aréopagite¹.

Si les traditions en faveur du premier siècle étaient le fruit d'amours-propres locaux, comment n'auraient-elles pas été énergiquement démenties par les Eglises rivales ? Comment des sièges importants, comme Lyon, Bordeaux, Cambrai, n'auraient-ils pas ambitionné la gloire d'une antiquité reculée que s'arrogeaient des Eglises bien inférieures, comme Apt, Sées et Béziers ? Comment ces traditions auraient-elles été adoptées par les autres diocèses et soutenues par des savants étrangers, tels que ceux d'Italie, qui n'avaient à défendre aucun intérêt de clocher ?

«Singulier contraste, s'écriait le *Journal de Trévoux* en 1725 (N^o de janvier, p. 93), qui s'accorde peu avec la jalousie réciproque des peuples sur tout ce qui les distingue ! Ce sont les étrangers qui persistent à reculer jusqu'aux temps apostoliques la mission de nos premiers évêques, pendant que nous renonçons dédaigneusement à l'antiquité de cette origine, pour nous en donner une beaucoup plus récente !»

Insisterait-on en disant que les Eglises, comme les villes, ont toujours eu une tendance à vieillir leur berceau, et qu'on s'explique les prétentions des sièges épiscopaux, en voyant celles de certaines cités qui ont jadis réclamé pour fondateur, soit un prince aventurier, exilé de Rome, soit quelque héros échappé d'Illion ! Nous répondrons que ces imaginations romanesques ne datent ni des temps mérovingiens, ni du moyen âge.

C'est seulement aux XV^e et XVI^e siècles qu'on voulut rattacher l'histoire des Gaules à celle de l'antique Troie et parfois même à Noé et à ses enfants. Ce fut le dominicain Annius de Viterbe qui donna, le premier, en 1498, la série des prétendus rois primitifs des Gaules, qu'il attribua à Bérose. D'autres écrivains brodèrent bientôt sur ce thème des **fictiones aventureuses**, et l'on inventa des biographies détaillées des vingt-quatre souverains qui se seraient succédé dans les Gaules, depuis le déluge jusqu'à la guerre de Troie. On voit qu'aucune assimilation ne saurait être établie entre les rêveries du XVI^e siècle et les traditions religieuses dont l'origine remonte à la naissance du Christianisme.

§ III. - OBJECTIONS TIRÉES DE LA PHILOGIE.

On s'est demandé dans quelle langue auraient prêché les missionnaires du premier siècle En celtique? ils ne le connaissaient pas ; en latin ? les auditeurs n'auraient point compris. «Si ces prédications retentissent à la fin du troisième siècle, dit M. Dufour, les difficultés doivent être de beaucoup moins grandes ; le peuple celtique est entièrement romanisé» (*L'apostolat de saint Firmin*, p. 9).

Nous croyons que les difficultés sont restées à peu près les mêmes ; dès le premier siècle, comme au troisième, on parlait latin dans les villes peuplées de colons romains ; au troisième siècle, comme au premier, la plupart des cam-

¹ Voir l'excellent ouvrage de M. l'abbé Darras, *Saint Denis l'aréopagite*, premier évêque de Paris ; on y trouvera une **réfutation inattaquable** de l'opinion qui accuse Hilduin (IX^e siècle) d'avoir inventé l'identité de saint Denis, évêque de Paris, avec saint Denis l'aréopagite. L'auteur a ajouté de nouveaux arguments à ceux qu'avaient déjà produits, en faveur du I^{er} siècle, Mabillon, Pagi, Noël Alexandre, Roncaglia, Chifflet, Halloix, etc.

pagnes avaient encore conservé leur idiome primitif. Aux deux époques, les missionnaires romains se trouvaient donc en face de deux langues bien diverses, et nous savons qu'ils ont prêché dans les petites bourgades, aussi bien que dans les grandes cités. Avaient-ils reçu, comme les Apôtres, **le don des langues** ? Apprirent-ils la langue du pays, comme font aujourd'hui ceux de nos missionnaires qui évangélisent la Chine ou la Tartarie ? Nous n'en savons rien, et la solution de cette question n'apporterait aucun jour sur l'époque où la foi s'introduisit dans nos contrées.

Il est une question que nos contradicteurs voudraient détourner de son sens réel, pour nous ôter un point d'appui : c'est celle de disciple des Apôtres, disciple de saint Pierre.

«N'est-ce pas prendre trop à la lettre, dit M. Dufour (p. 44), une expression figurée, qui est même entrée dans notre langue ? Et à qui ferait-on croire que qualifier aujourd'hui un médecin de disciple d'Hippocrate, cela voudrait dire qu'il aura été formé par le savant grec, dans l'art de guérir ?»

S'il s'agissait d'une locution honorifique, on aurait désigné nos missionnaires sous le nom de disciples de Jésus-Christ et non point de disciples des Apôtres, puisqu'ils enseignaient la religion du Sauveur ; s'il s'agissait d'une expression figurée, pourquoi ne la voyons-nous pas appliquée aux missionnaires des IV^e et V^e siècles, qui y auraient eu les mêmes droits ? Il suffit d'être quelque peu familier avec le langage des Pères et des Martyrologes, pour voir que cette qualification doit toujours être prise dans son sens littéral, parfaitement déterminé d'ailleurs par les textes nombreux où il est dit que saint Pierre ou saint Clément envoya tels ou tels de ses disciples dans les Gaules.

§ IV. - OBJECTIONS TIRÉES DE L'ARCHÉOLOGIE.

Les légendes qui racontent la vie de nos premiers apôtres parlent parfois d'érections d'églises : on en conclut qu'ils n'ont pu vivre qu'au III^e siècle, parce qu'il n'y eut point d'églises bâties avant cette époque.

«Jusqu'au règne de Constantin, dit M. de Caumont (*Histoire de l'architecture religieuse*, ch. III), il n'y eut point en Gaules d'église proprement dite ; on célébrait les mystères dans des maisons des nouveaux convertis, dans les cryptes ou les lieux retirés».

Si ce n'a été qu'au IV^e siècle que furent construits les premiers temples, nos légendaires se sont trompés sur ce point ; mais leurs assertions erronées ne peuvent devenir un argument en faveur du III^e siècle, puisqu'il aurait été dépourvu de monuments religieux, tout aussi bien que le premier.

Nous devons dire, toutefois, que nous ne partageons point l'avis de M. de Caumont sur cette absence prolongée d'églises. Des textes formels nous montrent que **le premier soin des Apôtres et de leurs disciples était de bâtir des sanctuaires dans les lieux qu'ils évangélisaient** (Voyez Bona, de Reb. liturg., lib. I, c. 19 ; L'abbé Do, *Origines chrétiennes du pays Bessin*, p. 156). Lactance nous apprend que Dioclétien ordonna de démolir les églises élevées dans les Gaules. On peut, à ce sujet, consulter Ciampini, qui cite un grand nombre de temples chrétiens, modestes constructions en bois, qui furent érigés dans les Gaules pendant les trois premiers siècles.

Une autre objection archéologique a été formulée contre le I^{er} siècle par M. de Caumont, au Congrès scientifique qui eut lieu à Amiens en juin 1867¹ : c'est l'absence d'inscriptions chrétiennes remontant à cette époque. Un argument qui prouve trop perd toute sa valeur. M. Le Blant, dans sa savante préface des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, a constaté qu'il n'existe jusqu'ici que quatre inscriptions chrétiennes datées, trouvées dans les Gaules, qui soient antérieures au V^e siècle, et que la plus ancienne est de l'an 334. Il faudrait donc en conclure que le Christianisme ne pénétra chez nous qu'au IV^e siècle. M. Le Blant, qui est pourtant partisan de l'évangélisation au III^e siècle, a très loyalement reconnu que **l'absence d'inscriptions chrétiennes ne prouve absolument rien** :

«Lorsqu'il s'agit des premiers siècles, nous dit-il (Préface des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. LVI), chercher dans les marbres d'une contrée des monuments contemporains de l'âge où y parut le Christianisme, c'est, le plus souvent, s'exposer à des mécomptes. Par **nécessité absolue**, aussi bien que par goût du mystère, **les fidèles ont longtemps caché leurs croyances**. On le voit **pour Rome**, où, **sur 1400 inscriptions datées, trente et une seulement sont antérieures à Constantin**».

M. Huillard-Bréholles (*Revue contemporaine*, 15 septembre 1866), de son côté, fait cette remarque :

«L'extrême rareté de la mention du martyr, sur les monuments, s'explique par le caractère officiel des persécutions, et par la vigilance des autorités romaines qui n'auraient point souffert cette espèce de protestation publique».

Nous souscrivons volontiers à cette explication ; mais, si elle est vraie pour le III^e siècle, à plus forte raison doit-on l'admettre pour les temps antérieurs ; et, par conséquent, l'absence d'indications chrétiennes sur nos anciens marbres funéraires ne peut nullement infirmer notre thèse.

Puisque nous parlons d'inscriptions, c'est ici le cas de rappeler celles qui ont été découvertes à Arensburg, en 1842, dans le duché de Hesse, et dont le savant Bollandiste, le révérend Père Van Hecke, a tiré un nouvel argument dans la dissertation qui précède les Actes de saint Florentin (*Acta Sanctorum*, 10 octobre) ; il s'agit de deux terres cuites : la première, en forme de poisson, symbole des premiers chrétiens, porte ces mots : LES. XXII PIU (*legio XXII, primitiva, fidelis*)

L'autre, en forme de croix, porte la même inscription avec l'addition : SEMPER ON.

¹ Nous avons été surpris de lire dans le Bulletin monumental de M. de Caumont, que le Congrès scientifique d'Amiens s'était prononcé en faveur du III^e siècle. Dans une séance de la Section d'Archéologie, après une lecture de M. Tailliar, MM. de Caumont et l'abbé Cochet ont abondé dans son sens ; M. l'abbé Duval a répliqué. Les autres membres n'ont point pris part à la discussion. Il n'y avait alors que dix membres présents. Ce n'est pas assurément une pareille causerie intime qu'on peut qualifier de décision du Congrès.

Or, cette vingt-deuxième légion, qui se recrutait en Italie, était sur les bords du Rhin du temps de Caracalla et de Septime Sévère (214-235). On voit, par la forme des objets découverts, qu'elle comptait des chrétiens dans son sein, tout aussi bien que cette légion fulminante qui, sous Antonin, campait sur les bords du Danube, et à qui Dieu donna la victoire, nous dit Tertullien, à cause des prières de ceux d'entre eux qui étaient chrétiens. De ces faits, nous tirerons cette conclusion que les légions romaines qui séjournèrent dans les Gaules, pendant les deux premiers siècles, devaient aussi renfermer un certain nombre de soldats chrétiens ; qu'ils ont dû, dans la ferveur de leur prosélytisme, faire connaître les croyances qui les animaient, et que, par là, nous sommes reportés bien en-deçà de cette date de l'an 250, où l'on voudrait que les papes et les missionnaires se fussent enfin aperçus qu'il existât de par le monde un pays qui s'appelait la Gaule !

§ V. - OBJECTIONS TIRÉES DE LA VRAISEMBLANCE HISTORIQUE.

Il n'est point vraisemblable, a-t-on dit, que saint Pierre et saint Clément aient envoyé des missionnaires dans des villes aussi peu importantes que l'étaient alors Lutèce, Limoges, Lodève, Saintes, Périgueux, et qu'ils aient oublié d'autres cités bien plus considérables, où tout le monde convient que des sièges épiscopaux ne furent constitués qu'au III^e ou au IV^e siècle.

Sans essayer d'établir ici une comparaison sur l'importance relative des cités des Gaules, étude pour laquelle les renseignements feraient souvent défaut, nous dirons qu'il n'est nullement démontré que saint Pierre et saint Clément aient spécialement désigné telle ou telle ville aux disciples qu'ils envoyaient dans les Gaules.

Nous croyons que presque tous furent de évêques régionnaires ; après de nombreuses courses apostoliques, ils s'arrêtèrent là où les fixa leur inspiration personnelle, ou plutôt l'influence de la grâce. Un certain nombre d'entre eux ont été considérés comme fondateurs de sièges épiscopaux, uniquement parce que leurs courses apostoliques ont été interrompues par le martyre : ainsi donc, **l'importance respective des cités est une considération qui doit rester complètement étrangère à nos débats.**

Mais cependant, insistera-t-on, n'est-il pas singulier que la Gaule-Belgique ait été évangélisée au I^{er} siècle, alors que des provinces bien plus romaines, Lyon et Vienne¹, n'ont reçu les lumières de la foi que vers l'an 160 ? Cette dernière assertion est une hypothèse toute gratuite : on a beau répéter que saint Pothin fut le fondateur de l'Eglise lyonnaise, on ne le prouvera jamais. La lettre que les Eglises de Vienne et de Lyon adressèrent à celles d'Asie, se borne à dire que « le ministère de l'épiscopat de Lyon fut confié à saint Pothin » : ce qui ne démontre nullement qu'il n'a pas eu de prédécesseurs dans cette cité, et surtout qu'il n'y eut pas là de chrétiens avant lui ; car de vastes assemblées de fidèles ont dû se former dans bien des lieux où ne résidaient point de pontife, et ce qui s'est passé en Amérique, au XVI^e siècle, nous explique ce qui dut avoir lieu dans nos contrées.

Nos adversaires comprennent que cette introduction du christianisme à Lyon, au milieu du II^e siècle, peut faire sembler étrange le retard d'un siècle qu'ils exigent pour les autres contrées des Gaules. Aussi, pour établir entre ces deux périodes une différence radicale, ils font de Lyon et des sièges qui en dépendaient une Eglise gallo-grecque. On rappelle que saint Pothin est né en Asie ; mais par quel document prouverait-on qu'il vint chez nous directement de l'Orient, et qu'il ne fut point envoyé par le Saint-Siège ? Nous dirons la même chose de saint Irénée qui fut sacré en Occident. « Il est manifeste, a dit le pape saint Innocent, qu'aucune Eglise n'a été fondée en Italie et dans les Gaules que par l'autorité de saint Pierre et de ses successeurs ». L'Eglise de Lyon est essentiellement latine par son origine et sa constitution, et nous ne voyons pas plus de raison de la qualifier de gallo-grecque qu'on n'en aurait à dire que l'Eglise d'Amiens est gallo-espagnole, parce qu'elle a été fondée par saint Firmin de Pampelune

Une autre prétendue invraisemblance qu'on ne cesse de nous opposer, ce sont les **lacunes** qui apparaissent entre le I^{er} et le III^e siècle, **dans la plupart de nos listes épiscopales**. On voit que c'est encore là une de ces **preuves négatives** dont la valeur doit s'éclipser devant les arguments positifs que nous avons produits.

Pour qu'elle conservât quelque apparence de force, il faudrait, d'ailleurs, établir :

- 1° que toutes les Eglises que nous proclamons avoir été fondées au I^{er} siècle sont dépourvues d'une liste complète ;
- 2° que ces lacunes ne se remarquent point dans les Eglises italiennes qui, de l'aveu de nos adversaires, datent des temps apostoliques ;
- 3° que de semblables lacunes n'apparaissent point dans les catalogues du moyen âge ;
- 4° que nous fussions impuissants à expliquer ces interruptions de sièges. Or, **nous allons démontrer tout le contraire.**

1° L'Eglise de Trèves compte vingt-cinq évêques rangés au nombre des saints, depuis sa fondation jusqu'en l'an 314, ce qui suffit largement pour exclure tout interrègne. Les listes épiscopales sont complètes, ou peu s'en faut, du I^{er} au III^e siècle, à Metz, à Reims, à Chartres, à Narbonne, etc. Nous devons en conclure que la brièveté des autres listes doit s'expliquer par un **autre système** que celui de nos adversaires, puisqu'une seule exception avérée renverse leur hypothèse.

2° Que peuvent prouver ces interruptions contre l'apostolicité des Eglises des Gaules, lorsque nous en trouvons de semblables pour des sièges d'Italie et d'Orient, dont nos contradicteurs ne sauraient nier l'existence dès le I^{er} siècle ?

M. l'abbé Richard a constaté (*Origines chrétiennes de la Gaule*, p. 62) que Corinthe ne nous offre que six noms d'évêques pour les trois premiers siècles ; Ephèse, trois noms pour les deux premiers ; Philippes, huit noms jusqu'au XII^e

¹ Nous devons rappeler que l'Eglise de Vienne fait remonter bien plus haut son origine, puisqu'elle considère comme son premier apôtre saint Crescent, disciple de saint Paul.

siècle ; Athènes, quinze noms jusqu'au XII^e ; Aquilée, cinq noms jusqu'à la paix de Constantin ; Marsi, trois noms jusqu'au VI^e siècle ; Ravenne, treize noms jusqu'au XV^e siècle ; Spolète, neuf noms jusqu'en 350 ; Lucques, trois noms jusqu'à Constantin.

Tout au contraire, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, etc., nous présentent de trente-cinq à quarante évêques pour l'ère des persécutions qui dévorait si vite les chrétiens. Des savants ont expliqué ces différences incontestables de trois façons :

- a)° par le peu de soin qu'on mit à rédiger les premiers catalogues ;
- b)° par la destruction des monuments primitifs où auraient pu figurer ces listes ;
- c)° par les persécutions qui, en certains lieux, interrompirent réellement les successions épiscopales.

Qu'on nous dise comment ces explications, reconnues valables pour l'Orient et l'Italie, ne seraient plus de mise quand il s'agit des Gaules et de l'Espagne ?

3° Sans sortir de la France, ne voyons-nous pas de longues lacunes dans les catalogues épiscopaux du moyen âge, notamment à Toulouse, à Bordeaux, à Marseille, à Toulon, à Aire, etc. Dans d'autres cités, on remarque des interruptions au IX^e siècle : on les explique par les invasions des Normands ; est-ce que les persécutions des premiers siècles n'ont pas dû avoir la même influence sur la succession régulière des sièges ?

4° La brièveté des listes épiscopales peut s'expliquer, selon les localités, de deux manières. Ce n'est point dans les temps de persécution qu'on songe à créer des archives. Tout nous démontre que c'est vers le VIII^e siècle qu'on inséra dans les **diptyques** les noms des évêques. Faut-il s'étonner qu'en l'absence de documents on ait commis des oublis inévitables : on se rappelait bien le nom du fondateur, qui d'ailleurs était presque toujours inscrit dans la liturgie des Saints, mais il n'en était pas de même pour tous ceux de ses successeurs dont la mémoire n'avait pas été perpétuée par la popularité du culte.

Supposons un instant ces diptyques bien complets au VIII^e siècle ; combien y en a-t-il eu qui aient survécu aux invasions des Normands ? Il a fallu les restituer de mémoire au X^e siècle, à l'aide des légendes de Saints, des actes des conciles et des rares chroniques qui avaient échappé à la destruction. Comment pourrait-on exiger pour nos successions d'évêques une intégralité qu'on se garderait bien de réclamer dans l'ordre civil ou militaire ?

«Que diraient nos adversaires, s'écrie fort bien M. Salmon (*Recherches*, etc., p. 202), si, leur ayant demandé la liste des gouverneurs romains des provinces des Gaules, de César à Constantin, et n'ayant pu l'obtenir, pour cause, nous venions gravement leur soutenir que les Gaules n'ont pas eu de gouverneurs pendant cet espace de temps ?»

L'explication que nous venons de donner peut s'appliquer à un certain nombre de diocèses ; dans beaucoup d'autres, les lacunes des listes épiscopales témoignent tout simplement d'une **longue vacance des sièges**. L'attachement des campagnes au culte druidique, l'intolérance des magistrats romains, auxquels appartenait le patronage officiel du polythéisme, arrêtaient en bien des endroits l'essor de la religion nouvelle¹ ; ici, les premières étincelles de la foi furent complètement étouffées ; là, le culte du vrai Dieu se maintint dans quelques groupes, mais sans organisation, ou peut-être avec une organisation tout autre que celle de nos jours. Le P. Perrone, s'inspirant d'un passage de saint Jérôme, croit que beaucoup d'Églises, après la mort de leur fondateur, furent longtemps régies par un conseil d'anciens, et que plus tard, les inconvénients de ce système oligarchique firent élire un des prêtres pour gouverner toute la communauté chrétienne. C'est là un mode d'administration qui a été en vigueur dans diverses contrées de l'Amérique et de l'Océanie, avant que la Papauté ait multiplié les sièges et délimité les diocèses².

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que **ce fut l'avènement de Constantin qui ouvrit une ère nouvelle au Christianisme** dans toutes les provinces de l'empire, en permettant à la hiérarchie religieuse de s'affermir et de se développer. C'est alors que dans beaucoup de cités, évangélisées deux siècles auparavant par un évêque régional, on vit s'établir une véritable organisation épiscopale, qui avait été essayée de nouveau, mais souvent sans succès, au milieu du III^e siècle. **Par un juste sentiment de piété et de reconnaissance, on dut considérer comme premier évêque de chaque diocèse celui qui, du temps des Apôtres, était venu y apporter le témoignage de sa parole ou de son sang.**

Voici donc trois solutions différentes, mais dont chacune est applicable à tout diocèse dont la liste épiscopale est incomplète, et dont aucune n'est exclusive des autres, puisque nous admettons que, dans certains diocèses, il y eut interruption de sièges, et que, dans d'autres, il n'y en eut point.

Que devient dès lors la prétendue invraisemblance que nous allèguent nos contradicteurs ?

¹ Ce n'est point là une simple hypothèse, et nous ne faisons que généraliser ce que Grégoire de Tours dit du siège qu'il occupait.

² Voir à ce sujet un excellent chapitre des *Origines chrétiennes de la Gaule*, p. 51.